

## Les eurodéputés : 736 Européens ou 27 nationalités ?

Willy Beauvallet, Sébastien Michon (GSPE-PRISME, (CNRS UMR 7012) Université de Strasbourg)<sup>1</sup>

Institution transnationale ou somme de nationalités ? Tel est un débat qui structure les représentations sur le Parlement européen (PE), d'autant plus fortement d'ailleurs que sa montée en puissance se fait sentir<sup>2</sup>. *De facto*, il s'agit d'une spécificité de cette assemblée parlementaire que de rassembler plusieurs nationalités (27), et d'en accueillir de nouvelles régulièrement – tel qu'en 2004 et 2007. Cette spécificité pose question quant à une éventuelle homogénéisation des caractéristiques des eurodéputés mais aussi sur ce qui fait l'unité de cette population au-delà de les appartenances nationales. De fait, cette question fait débat en science politique faisant apparaître un tableau finalement très contrasté.

Un premier ensemble de travaux soulignent la faible autonomie de l'institution et de ses membres. Ils insistent sur des carrières politiques demeurant très nationalo-centrées ainsi que sur l'hétérogénéité des processus *nationaux* de sélection des élus<sup>3</sup> et des pratiques représentatives<sup>4</sup> ; l'indifférence n'étant pas tout à fait résiduelle comme en témoignent des taux de démission non négligeables<sup>5</sup>. De la même manière, les processus de socialisation internes au PE sont très fortement relativisés même si la posture plutôt « pro-européenne » des élus européens n'est pas remise en cause<sup>6</sup>. D'autres études soulignent à l'inverse l'autonomisation et la normalisation relatives de l'espace institutionnel. Elles relèvent l'importance des processus de spécialisation et de rationalisation du travail parlementaire<sup>7</sup> ou encore le passage d'un système politique interne « exogène » (fondé sur des considérations et contraintes extérieures) à un système « endogène » (fondé sur des considérations et contraintes déterminées par les impératifs et les spécificités des jeux internes)<sup>8</sup>.

Une troisième série de travaux, qui nous intéressent ici plus directement, s'interrogent sur l'émergence d'une « classe politique européenne »<sup>9</sup> et la « constitution d'une élite

---

<sup>1</sup> [w.beauvallet@yahoo.fr](mailto:w.beauvallet@yahoo.fr), [sebastien.michon@misha.fr](mailto:sebastien.michon@misha.fr)

<sup>2</sup> Voir l'article d'O. Costa, « Le Parlement européen dans le système décisionnel de l'Union européenne : la puissance au prix de l'illisibilité », *Politique européenne*, n°28, printemps 2009, p. 129-155.

<sup>3</sup> Le concept d'élections de second rang (*second order elections*) constitue, depuis les analyses qui suivent les élections de 1979, un paradigme d'analyse toujours dominant. Voir par exemple et récemment, Belot C., Pina C., « Des campagnes européennes non disputées et sous contraintes », *Revue politique et parlementaire*, 111<sup>ème</sup> année, n°1052, juillet-août-septembre 2009, p. 62-72.

<sup>4</sup> Par exemple : Navarro J., *Les députés européens et leur rôle. Analyse sociologique de la représentation parlementaire dans l'Union européenne*, Thèse pour doctorat en Science politique, Université Montesquieu Bordeaux IV, 2007.

<sup>5</sup> Bryder T., « Party Groups in the European Parliament and the Changing Recruitment Patterns of MEPs », in Bell D., Lord C. (ed.), *Transnational Parties in the European Union*, Aldershot, Ashgate, 1998.

<sup>6</sup> Scarrow (S.), Franklin (M.), « Making Europeans? The Socializing Power of the European Parliament », in Katz (R. S.), Wessels (B.), dir., *The European Parliament, the National Parliaments, and European Integration*, Oxford, Oxford University Press, 1999, p. 45-50 ; Scully R., *Becoming Europeans ? Attitudes, Behaviour, and Socialization in the European Parliament*, Oxford, Oxford University Press, 2005.

<sup>7</sup> Bowler S., Farrel M. D., « The Organizing of the European Parliament : Committees, Specialization and Co-ordination », *British Journal of Political Science*, vol. 25, n°2, p. 219-243 ; Delwit P., De Waele J.-M., Magnette P. (dir.), *A quoi sert le Parlement européen*, Bruxelles, Complexes, 1999 ; Costa O., *Le Parlement européen, assemblée délibérante*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2001.

<sup>8</sup> Hix S., Lord C., *Political Parties in the European Union*, London, Macmillan, 1997 ; Kreppel A., *The European Parliament and Supranational Party System. A Study in Institutional Development*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002 ; Hix S., Noury A., Roland G., *Democratic Politics in the European Parliament*, Cambridge, Cambridge University Press, 2007.

<sup>9</sup> Feron E., Crowley J., Giorgi L., *The Emergence of a European Political Class*, EUROPUB Delicérable D3, CIR-Paris and ICCR, 2004.

supranationale »<sup>10</sup> dont les élus européens seraient l'un des éléments centraux. Ces travaux aboutissent certes à des résultats contrastés. D'un côté, est rappelée et confirmée l'importance des forces centrifuges qui s'opposent à l'autonomisation et à la différenciation d'une élite proprement européenne, notamment dans ses logiques de carrières<sup>11</sup>. D'un autre côté cependant, à partir de données complémentaires, ces travaux soulignent qu'un certain nombre de processus favorisent la constitution de ce que Verzichelli et Edinger désignent comme « *a critical mass of EU representatives* »<sup>12</sup> : le relatif déclin du turnover, la disparition du double mandat favorisant l'autonomie politique des élus vis-à-vis des fonctions nationales, l'augmentation relative de la proportion d'élus investis dans les organisations supranationales. En ce sens, on ne saurait faire comme si « rien ne se passait ». Ainsi, « parallèlement aux processus de stabilisation et de consolidation institutionnelle, une tendance claire à la convergence est notable parmi les membres du Parlement européen, sans pour autant nier les différences persistantes entre délégations nationales<sup>13</sup> ». Dans une autre contribution, Luca Verzichelli met l'accent sur le renforcement de l'élite parlementaire avec l'augmentation du nombre de députés confirmés à des positions de leadership au sein du PE<sup>14</sup>.

Ces dernières recherches rencontrent ainsi les travaux de sociologie politique s'interrogeant sur les modalités par lesquelles s'invente un ordre politique et institutionnel européen tout à la fois partiellement différencié et en interdépendance constante avec les espaces nationaux<sup>15</sup>. Les indicateurs sur lesquels se fonde cette sociologie politique sont partiellement différents. Ils insistent sur trois points : premièrement, l'importance des processus par lesquels certaines ressources (des « capitaux ») se concentrent et se

---

<sup>10</sup> Fiers Stefaan, Edinger M., "The European Parliament and the making of a supranational elite », Workshop proposal ECPR Helsinki 2007.

<sup>11</sup> Luca Verzichelli souligne ainsi : « European political elites are not providing a univocal and strong thrust in the direction of homogeneity. On the contrary, they still appear very differentiated and compounded. Considering their pattern of recruitment and career selection is still heavily conditioned by domestic selectorates and linked to local and national constituencies, they still seem to be strongly anchored to a number of different models of political careers. Consequently, their sociological and behavioural characteristics are still very much influenced by distinctive countryspecific features. This is particularly evident when we look at the selection of politicians who represent directly the EU "people" on the supranational arenas: the data on patterns of recruitment and circulation of MEPs are very clear on this point: due to a number of specific factors, including the political culture of the domestic selectorates and the different meanings that public opinions attribute to such representational roles, the characteristics of the political careers of MEPs are very different, for example, in Germany (or UK) and Italy (or France). In the first case, the recruitment and career patterns of European representatives are built on "separate tracks" while in the second example politicians from the same "national political class" can decide to play in the domestic or in the supranational scenario. As a result, in the first case the turnover in the European institutions would be more controlled, whereas in the second case politicians could move back and forth from a level to another, on the basis of the different opportunities and the different sensibilities they have", Verzichelli L., "Elite networks Analysis and Elite Patterns of Carrers", IntUne. Integrated and United : a quest for Citizenship in an "ever closer Europe", October 2007, p. 42-43.

<sup>12</sup> Verzichelli L. and Edinger M. "A critical juncture? the 2004 European elections and the making of a supranational elite", *The Journal of Legislative Studies*, 11:2, p. 254-274.

<sup>13</sup> Idem, p. 260-261 et p. 271. C'est nous qui traduisons.

<sup>14</sup> Verzichelli, art. cité, p. 22. Au final, « a new pattern of European political careers is emerging, since the complexity of the EU multi-level governance has significantly modified the structure of opportunities and the pattern of socialization of political elite in a number of key institutional positions (...) including the entières series of relevant functions of the contemporary system of governance (from the political representation to the administrative and executive organizations, to the roles of the expert in the decision-making processes)", Idem p. 43.

<sup>15</sup> Niilo Kauppi évoque à ce propos un « multi-level political field »: *Democracy, Social Resources and political Power in the European Union*, Mandchester, Mandchester University Press, 2005. Pour une synthèse des productions de ce courant, cf. Georgakakis D., « La sociologie historique et politique de l'Union européenne : un point de vue d'ensemble et quelque contre points », *Politique européenne*, n°25, printemps 2008, p. 53-86.

redéfinissent au niveau européen<sup>16</sup> ; deuxièmement, l'émergence de nouveaux types de professionnels du pouvoir, en charge d'entreprises politiques individuelles et collectives qui visent à l'appropriation de ces ressources et dont la gestion requiert des savoirs de plus en plus spécialisés<sup>17</sup> ; troisièmement l'existence de processus de socialisation susceptibles d'assurer la fermeture relative d'un espace de pouvoir, impliquant des valeurs, des compétences et des cultures communes<sup>18</sup>. C'est la combinaison de ces trois éléments qui conduit à mettre en évidence de nouveaux espaces de « coopérations-concurrentielles » dont les logiques et les équilibres sont à la fois très spécifiques (au regard des logiques caractéristiques des espaces nationaux) et très inégalement institutionnalisés<sup>19</sup>.

Notre contribution souhaite prolonger ces deux derniers ensembles en montrant que si l'institutionnalisation du PE demeure bien un processus inachevé, elle se manifeste néanmoins par le durcissement d'un ensemble de positions centrales, de direction ou de pouvoir, dont l'occupation nécessite la maîtrise de ressources spécifiques à l'assemblée européenne. Par-delà l'instabilité persistante du personnel parlementaire, par-delà sa forte hétérogénéité liée à son caractère multinational ou encore aux modalités pratiques de son élection (dans des cadres nationaux segmentés), notre étude fait état de la prise d'importance, au centre de l'institution, de professionnels d'un genre particulier. Ces derniers vivent non seulement « de » et « pour » l'Europe comme en témoignent la forte proportion de « parcours long » centrés sur le Parlement lui-même, mais ils accumulent ce faisant des ressources politiques et symboliques qui les autorisent à revendiquer avec succès les principales positions de pouvoir internes au PE.

Pour traiter cet objet, une base de données a été constituée à partir des biographies des élus du PE de la 6<sup>ème</sup> législature (2004-2009)<sup>20</sup>, issues du *Trombinoscope* du PE et de dictionnaires biographiques. Elle comprend des indicateurs relatifs à leurs propriétés sociodémographiques (sexe, âge, niveau et type de diplôme), à d'éventuelles dispositions à l'internationalisation (diplômes étrangers), à leurs parcours politiques (type de mandats, caractéristiques de la carrière) et professionnels (profession précédemment exercée), ainsi qu'à leurs investissements au sein de l'assemblée européenne : commissions dans lesquelles ils siègent, nombre de mandats exercés au PE et d'années passées en son sein, exercice de positions de direction (présidences et vice-présidences de commissions, de groupes, membre du bureau, présidences de délégation), nombre de rapports administrés, d'interventions en plénière, de questions posées, de propositions de résolution et de déclarations écrites, sur une période de trois ans (entre juin 2004 et juin 2007)<sup>21</sup>. Leur traitement s'est fait avec le

---

<sup>16</sup> Kauppi Niilo, Idem et « Elements for a Structural Constructivist Theory of Politics and of European Integration », Center for European Studies, Working Paper, n°104, Harvard University ; Georgakakis D., de Lassalle M., « Genèse et structure d'un capital institutionnel européen. Les très hauts fonctionnaires de la Commission européenne », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°166-167, 2007, p. 39-53.

<sup>17</sup> Georgakakis D. (dir.), *Les métiers de l'Europe politique. Acteurs et professionnalisation de l'Union européenne*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, Coll. « Sociologie politique européenne », 2002 et « Sur l'Europe », *Regards sociologiques*, n°27-28, 2004.

<sup>18</sup> Cf. Michel H., Robert C. (dir.), *La Fabrique des « européens »*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, à paraître. Cette dernière préoccupation rencontre d'ailleurs les nouvelles approches mobilisées par les socioconstructivistes, cherchant aussi bien à dépasser les oppositions traditionnelles propres aux débats entre « rationalists » et « constructivists » entre calcul stratégique et intériorisation des normes que celles centrées sur l'examen d'hypothétiques transferts de loyauté ou conversions identitaires. Voir à ce propos le numéro spécial d'*International Organization* consacré à ces questions : *International Institutions and Socialization in Europe*, vol. 59, n°4, Autumn 2005, notamment les articles de Jeffrey Checkel et Jeffrey Lewis.

<sup>19</sup> Par exemple : Smith A., *Le gouvernement de l'Union européenne : une sociologie politique*, Paris, LGDJ, 2004.

<sup>20</sup> 736 eurodéputés ont été codés dans un premier temps (732 auxquels ont été ajoutés 4 élus entrés suite à des démissions). La base a été complétée avec les élus Bulgares et Roumains, entrés par la suite. Certains indicateurs ne sont néanmoins pas renseignés les concernant. Au final, on dispose d'une base de 789 individus.

<sup>21</sup> Suite aux différentes opérations de codage et de recodage, on dispose d'une centaine d'indicateurs.

recoupement d'informations, via Internet notamment et des dictionnaires biographiques<sup>22</sup>. De manière complémentaire, sont également mobilisées des informations recueillies au cours d'entretiens réalisés avec des acteurs du Parlement – eurodéputés, assistants parlementaires, stagiaires, administrateurs).

La première partie de cette contribution tire les enseignements des données existantes sur les profils et parcours sociopolitiques des élus européens de l'actuel et de la précédente législature. Prolongeant les travaux cités précédemment, elle montre que par delà les logiques nationales présidant à la sélection des élus européens, on assiste à certaines convergences dans les modalités de leur recrutement politique et social. En contre-point de ce premier constat, la seconde partie vise à mettre en évidence un processus plus massif de formation d'une « élite » parlementaire proprement européenne (dans ses ressources et ses types de carrière) en mesure de s'imposer et de tenir les positions de direction au sein du PE. La troisième partie est consacrée à la restitution des modalités par lesquelles se construisent les ressources spécifiques au cœur de ces processus.

## **Transformation et spécialisation du recrutement des membres du Parlement européen.**

Mandat de fin de carrière politique, fort *turn-over*, inexistence de carrières politiques européennes, très forte dépendance aux contextes nationaux et faible institutionnalisation, sont autant de qualificatifs que l'étude des caractéristiques sociopolitiques des eurodéputés invitent à questionner. En fait, au-delà de la persistance du poids des contextes nationaux dans les processus de sélection des élus, une étude approfondie des profils des parlementaires met en exergue des phénomènes de convergence, bien que très relatifs, de leurs caractéristiques sociodémographiques et politiques ainsi qu'une stabilisation croissante des mandats. De la sorte, elle rend compte d'une forme d'europanisation des processus de sélection, c'est-à-dire de l'émergence de normes plus ou moins explicites et codifiées, mais transversales aux différents contextes nationaux. Les écarts qui caractérisent les élus des pays de l'élargissement de 2004 – et par conséquent récemment soumis aux régulations européennes – renforcent cette première conclusion.

## **La convergence tendancielle des caractéristiques sociodémographiques ?**

La prédominance des capitaux culturels dans la structure des ressources sociales détenues, l'internationalisation relative des profils individuels, enfin le resserrement de la pyramide des âges et la féminisation de la population, forment un ensemble de variations qui ont trait aux caractéristiques sociodémographiques des eurodéputés. Plus qu'un espace pour des élus en fin de carrière venus chercher un dernier mandat, le PE apparaît de plus en plus comme un espace de professionnalisation politique pour une élite intellectuelle en partie internationalisée et toujours plus féminisée.

**Les *backgrounds* professionnels** des eurodéputés apparaissent plutôt conformes à ceux des personnels politiques pris d'une manière générale, renseignant sur une forme de « normalisation » des élus européens que confirment aussi les évolutions associées au niveau de diplôme ou encore à l'âge. Les parlementaires européens ont un profil *middle-class*, pour reprendre des classifications anglosaxonnes, avec une prédominance des professions intellectuelles supérieures : sur la 5<sup>ème</sup> législature (1999-2004), 18% des députés se situent dans la catégorie professeurs et professions scientifiques, près de 25% sur la 6<sup>ème</sup> législature<sup>23</sup>. On relève plus précisément une forte représentation des professions enseignantes et

---

<sup>22</sup> Cette base est en train d'être complétée avec les élus de juin 2009, mais aussi avec les élus de précédentes législatures.

<sup>23</sup> Les résultats sur la 5<sup>ème</sup> législature sont issus de la thèse de Julien Navarro, *op. cit.*, p. 141 et s. ; ceux sur la 6<sup>ème</sup> législature de notre propre enquête sur les membres du Parlement européen.

juridiques<sup>24</sup> (par exemple entre un cinquième et un quart des députés de la 5<sup>ème</sup> législature et la 6<sup>ème</sup> législature ont un diplôme en droit). La surreprésentation des juristes et des enseignants – notamment du supérieur – n’est pas anodine dans l’espace communautaire qui s’est historiquement construit sur le droit et la revendication d’une compétence experte avec la mobilisation de ressources spécifiques<sup>25</sup>.

Le **niveau de diplôme** de l’ensemble, particulièrement élevé (plus d’un quart des députés de la 6<sup>ème</sup> législature sont titulaires d’un doctorat), confirme le profil « intellectuel » d’une part importante d’entre eux.

**Tableau 1 : Niveau d’étude sur la 5<sup>ème</sup> et la 6<sup>ème</sup> législature**

		Pas d’études supérieures (bac et inférieur au bac)	Etudes supérieures (hors doctorat)	Doctorat	Non renseigné	Total
5 <sup>ème</sup> législature (chiffres de 2003)	Effectifs	62	433	114	17	626
	%	9,9%	69,2%	18,2%	2,7%	100%
6 <sup>ème</sup> législature (mesures août 2007)	Effectifs	50	417	208	110	785
	%	6,4%	53,1%	26,5%	14,0%	100%

Sources : enquête Navarro et données des auteurs

Pour la 6<sup>ème</sup> législature, la moitié des députés a un niveau de diplôme au moins supérieur à cinq années après le bac, un quart présente un doctorat. Ils ont majoritairement suivi des cursus en lien avec les sciences humaines (31%) ou les sciences du pouvoir (à savoir droit (26%), sciences politiques (8%), économie (16%)), plutôt qu’en sciences et techniques (mathématiques, physique...) (13%) et santé (médecine surtout, 6%). Les caractéristiques scolaires des eurodéputés demeurent cependant quelque peu différenciées selon le pays d’élection, notamment entre les pays entrés dans l’élargissement de 2004 et les Quinze : les premiers présentent un niveau de diplôme plus élevé (près d’un député sur deux des dix pays entrés dans l’UE en 2004 est doté d’un doctorat, contre 20% pour ceux des Quinze), et plus souvent des cursus en économie (un sur quatre contre un sur sept), sciences et techniques ou santé (plus d’un sur trois contre un sur sept).

**Tableau 2 : Proportion des députés dotés d’un doctorat selon le pays d’élection (classement croissant)**

Pays d’élection	Effectifs	Part de député doté d’un doctorat
Luxembourg	6	0,00%
Irlande	12	0,00%
Danemark	13	7,70%
Royaume Uni	74	9,50%
Pays-Bas	27	11,10%
Italie	77	11,70%
Portugal	24	12,50%
Suède	19	15,80%
Estonie	6	16,70%
France	77	18,20%
Belgique	24	20,80%
Finlande	13	23,10%
Espagne	53	28,30%

<sup>24</sup> Cf. Norris P., Franklin M., « Social representation », *European Journal of Political Research*, vol. 32 (2), 1997, p. 185-210 ; Hix S., Lord C., *Political Parties in the European Union*, London, Macmillan, 1997.

<sup>25</sup> En ce sens, voir Vauchez A., « Droit et politique », in Belot C., Magette P., Saurugger S., *Science politique de l’Europe*, Paris, Economica, p. 53-80 ; Georgakakis D., de Lassalle M., « Genèse et structure d’un capital institutionnel européen... », art. cité.

Grèce	24	29,20%
Slovénie	6	33,30%
Allemagne	98	36,70%
Hongrie	24	37,50%
Autriche	18	38,90%
Rep. Tchèque	24	45,80%
Slovaquie	13	46,20%
Malte	4	50,00%
Chypre	6	50,00%
Lettonie	9	55,60%
Pologne	50	56,00%
Lituanie	13	61,50%
<b>ENSEMBLE</b>	<b>714</b>	<b>26,3% (188)</b>

**Tableau 3 : Indicateurs de diplômes des eurodéputés de la 6<sup>ème</sup> législature suivant le type de pays d'élection**

	Quinze	Pays entrants
Niveau de diplôme à bac>ou= à bac+5	51% (250)	77% (112)
Doctorat	20% (113)	48% (75)
Diplômés en :		
- Economie	14% (63)	23% (33)
- Sciences et techniques	11% (48)	22% (31)
- Santé	4% (18)	13% (18)
- Droit	28% (128)	16% (23)
- Sciences humaines	34% (151)	21% (30)

Accompagnant l'internationalisation des marchés universitaires et des élites internationales<sup>26</sup>, les eurodéputés font par ailleurs état d'une proportion significative de profils internationaux qui a déjà été souligné par le passé<sup>27</sup>. Jusque-là ponctuels, ceux-ci s'inscrivent de manière plus durable au sein de l'assemblée. Sur la 6<sup>ème</sup> législature, un peu plus d'un sur dix a obtenu un diplôme dans un pays différent du sien (diplômes dispensés en Europe, aux Etats-Unis, voire en Russie pour quelques parlementaires des pays de l'Est). Cette internationalisation des profils concerne certes les élus issus des pays de l'élargissement de 2004 (notamment les parlementaires Hongrois, Tchèques, Maltais), mais aussi plus largement les pays avec une position plus périphérique au sein de l'Union européenne (Portugais et Grecs par exemple). Le passage par l'international et les institutions scolaires les plus prestigieuses en Europe ou aux Etats-Unis permet aux élites de « petits pays » de recevoir la même formation que les futures élites des « grands pays »<sup>28</sup>, et par là d'acquérir des ressources convertibles au national (dans la diplomatie par exemple) – le détour par l'international ayant souvent une visée nationale. Partant, les élites au parcours scolaire internationalisé peuvent trouver au PE une arène pour mettre en action leurs dispositions – linguistiques mais pas seulement –, et à se mouvoir dans un environnement multiculturel.

Pour ce qui est de l'**âge**, les représentants européens ne font pas non plus exception par rapport aux autres professionnels de la politique : leur profil *middle age*<sup>29</sup> tempère largement

<sup>26</sup> Lazuech G., « Le processus d'internationalisation des grandes écoles françaises », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°121/122, 1998, p. 66-76 ; Wagner A.-C., *Les nouvelles élites de la mondialisation, une immigration dorée en France*, Paris, PUF, 1998.

<sup>27</sup> Ferron E. et al., art. cité, notamment p. 23 et 43.

<sup>28</sup> Cf. Panayotopoulos (N.), « Les 'grandes écoles' d'un petit pays. Les études à l'étranger : le cas de la Grèce », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°121/122, mars 1998, p. 77-91.

<sup>29</sup> Best H., Cotta M. (eds), *Parliamentary representatives in Europe 1848-2000*, Oxford, Oxford University press, 2004.

le constat d'un PE formant une maison de retraite dorée. En 2003, leur moyenne d'âge s'élève à 55 ans, à 53,3 ans en 2006 (écart-type de 9,8 ans ; classe d'âge modale située entre 50 et 60 ans (40% des parlementaires)). Cette situation est la conséquence d'une évolution sur le long terme. En 1979, les personnalités très âgées représentaient une part plus importante du personnel politique européen, la figure type du député européen « en fin de carrière » étant alors très prégnante. Dès la seconde moitié des années 1990, la majorité des députés (73%) se situent entre 40 et 60 ans, seuls 13% de l'ensemble ont plus de 60 ans<sup>30</sup>.

Plus importante qu'au sein de la plupart des parlements nationaux en revanche, **la proportion de femmes** a plus que doublé entre 1979 et 2009, passant de 16% à 35%. Si le PE demeure une des assemblées les plus féminisées en Europe, la parité n'y est donc pas effective. Les variations sont très prégnantes entre les pays, marqueurs des différences propres aux espaces politiques nationaux.

**Tableau 4 : Répartition hommes-femmes parmi les eurodéputés suivant la législature**

	Législature	% d'hommes	% de femmes	
1 <sup>ère</sup>	1979-1984	84	16	100
2 <sup>ème</sup>	1984-1989	82	18	100
3 <sup>ème</sup>	1989-1994	81	19	100
4 <sup>ème</sup>	1994-1999	74	26	100
5 <sup>ème</sup>	1999-2004	70	30	100
6 <sup>ème</sup>	2004-2009	69	31	100
7 <sup>ème</sup>	2009-2014	65	35	100

Source: Parlement européen.

**Tableau 5 : Répartition hommes-femmes parmi les élus de juin 2009 selon le pays d'élection (classement croissant sur le % de femmes)**

Pays d'élection	% hommes	% femmes	
<b>Malte</b>	100	0	100
<b>Luxembourg</b>	83	17	100
<b>Rép. Tchèque</b>	82	18	100
<b>Italie</b>	79	21	100
<b>Pologne</b>	78	22	100
<b>Irlande</b>	75	25	100
<b>Lituanie</b>	75	25	100
<b>Slovénie</b>	71	29	100
<b>Grèce</b>	68	32	100
<b>Chypre</b>	67	33	100
<b>Royaume-Uni</b>	67	33	100
<b>Belgique</b>	64	36	100
<b>Espagne</b>	64	36	100
<b>Hongrie</b>	64	36	100
<b>Portugal</b>	64	36	100
<b>Roumanie</b>	64	36	100
<b>Allemagne</b>	63	37	100
<b>Lettonie</b>	62	38	100
<b>Slovaquie</b>	62	38	100
<b>Bulgarie</b>	59	41	100
<b>Autriche</b>	59	41	100
<b>France</b>	56	44	100
<b>Danemark</b>	54	46	100
<b>Pays-Bas</b>	52	48	100

<sup>30</sup> Hix S., Lord C., op. cit, p. 83.

<b>Estonie</b>	50	50	100
<b>Suède</b>	44	56	100
<b>Finlande</b>	38	62	100
<b>Total</b>	65	35	100

Source: Parlement européen.

Les femmes sont ainsi moins nombreuses parmi les élus de Malte, du Luxembourg, de République Tchèque, d'Italie et de Pologne (moins d'un quart de femmes). À l'inverse, en Finlande, Suède, Estonie – trois pays où les femmes sont au moins aussi nombreuses que les hommes –, aux Pays-Bas, au Danemark, France, Bulgarie et Autriche, ce sont plus 40% de femmes qui siègent actuellement au PE. Dans l'ensemble, les élus issus des pays des élargissements de 2004 et 2007 sont moins féminisés que ceux des Quinze, et les femmes se trouvent plus souvent au sein des groupes Verts-ALE et PSE que GUE, PPE, et surtout I-D, ELD, UEN et des non-inscrits.

Cela dit, la part prise par les femmes au PE se révèle plus importante qu'au sein des assemblées nationales. De manière analogue au cas des députés sans expérience politique antérieure ou des députés dits « euro-régionaux<sup>31</sup> », cette donnée conforte la thèse du PE comme espace de professionnalisation politique, saisi en grande partie par des acteurs aux profils sociopolitiques moins favorables dans les concurrences caractéristiques des différents espaces politiques nationaux<sup>32</sup> ; une plus forte ouverture de l'espace politique européen qui modifie aussi les hiérarchies instituées au niveau national<sup>33</sup>. Le PE apparaît comme un espace d'investissement politique privilégié pour des élus en ascension politique qui forment en grande partie une élite intellectuelle pour partie internationalisée, plus jeune et féminisée que les élites politiques issues des champs politiques centraux en proportions moins présentes législature après législature. La stabilisation du mandat et la spécialisation des trajectoires à l'Europe constituent deux autres évolutions du recrutement des eurodéputés qui accréditent également cette thèse.

### **Stabilisation tendancielle du mandat et spécialisation des trajectoires politique à l'Europe**

L'étude des trajectoires politiques des eurodéputés tend à relativiser la thèse de l'instabilité du mandat européen, délaissé par des élus tournés vers les champs politiques nationaux et soumis aux usages nationaux du mandat européen par des organisations partisans faiblement européanisées. C'est notamment à partir de la 4<sup>ème</sup> législature (1994-1999) que les députés rejoignent l'assemblée européenne pour des périodes plus longues<sup>34</sup>. 56% des élus de la 6<sup>ème</sup> législature (2004-2009) issus des Quinze ont déjà fait partie du PE (43% pour l'ensemble). A l'instar des deux précédentes élections, un eurodéputé sur deux environ a été réélu en juin 2009. Surtout, c'est la forte diminution du turnover interne aux législatures qui doit être soulignée. Au cours de la 5<sup>ème</sup> législature (1999-2004), moins de 15% démissionnent en cours de mandat (contre 24% sous la 1<sup>ère</sup>)<sup>35</sup>.

<sup>31</sup> Kauppi N., "European Union and French Political Careers", *Scandinavian Political Studies*, vol. 19 (1), 1999, p. 1-24.

<sup>32</sup> Sur le cas français, on se permet de renvoyer à Beauvallet W., Michon S., « Les femmes au Parlement européen : effets du mode de scrutin, des stratégies et des ressources politiques. L'exemple de la délégation française », *Revue suisse de science politique*, vol. 14, n°4, hiver 2008/2009, p. 663-690.

<sup>33</sup> Kauppi N., « Power or Subjection ? French Women Politicians in the European Parliament », *The European Journal of Women's studies*, vol. 6, 1999, p. 329-340.

<sup>34</sup> Marrel G., Payre R., « Des carrières au Parlement européen. Longévité des eurodéputés et institutionnalisation de l'arène parlementaire », *Politique européenne*, n°18, 2006, p. 69-104.

<sup>35</sup> Bryder T., « Party groups in the European Parliament and the Changing Recruitment Patterns of MEPs », in Bell D., Lord C. (eds), *Transnational parties in the European Union*, Aldershot, Ashgate, 1998, p. 189-203;



**Tableau 6 : Taux de réélection des eurodéputés élus en juin 2009 selon la nationalité (classement croissant selon le taux de réélection)**

Pays d'élection	Nombre d'eurodéputés	Nombre d'eurodéputés réélus	Nombre de nouveaux eurodéputés	Taux de réélection
Lituanie	12	3	9	25,00%
Italie	72	21	43	29,17%
Grèce	22	7	15	31,82%
Portugal	22	7	15	31,82%
Chypre	6	2	4	33,33%
Estonie	6	2	4	33,33%
Lettonie	8	3	5	37,50%
Pologne	50	20	30	40,00%
France	72	29	43	40,28%
Slovénie	7	3	4	42,86%
Pays-Bas	25	11	14	44,00%
Finlande	13	6	7	46,15%
Autriche	17	8	9	47,06%
Luxembourg	6	3	3	50,00%
Danemark	13	7	6	53,85%
Slovaquie	13	7	6	53,85%
Belgique	22	12	10	54,55%
Hongrie	22	12	10	54,55%
Suède	18	10	8	55,56%
Espagne	50	29	21	58,00%
Irlande	12	7	5	58,33%
Allemagne	99	58	41	58,59%
Bulgarie	17	10	7	58,82%
Roumanie	33	20	13	60,61%
Rép. Tchèque	22	14	8	63,64%
Royaume-Uni	72	52	20	72,22%
Malte	5	4	1	80,00%
<b>Ensemble</b>	<b>736</b>	<b>367</b>	<b>361</b>	<b>49,86%</b>

Source : Parlement européen

Si les écarts entre les délégations nationales sont donc loin d'être négligeables, témoignant ainsi de la persistance de logiques proprement nationales, ces chiffres n'en témoignent pas moins de la stabilité certaine d'un noyau non négligeable d'élus. Cette réalité est particulièrement explicite au sein des grandes délégations dont le nombre d'élus autorise plus facilement des comparaisons historiques statistiquement significatives, ce qui n'est probablement pas sans conséquence, précisément, sur les effets associés au marquer national en interne (cf. infra, partie III). Entre 1979 et 1994, 58% des Anglais et 43% des Allemands cumulent au moins 7,5 ans de présence au PE contre 25% des Français et 28% des Italiens<sup>36</sup>. Sur la 6<sup>ème</sup> législature, ce sont certes toujours les Allemands et les Britanniques qui présentent la plus grande ancienneté : lors du scrutin de 2004, plus de deux eurodéputés allemands sur trois et près de quatre britanniques sur cinq sont réélus ; ceux-ci présentent 2,4 et 2,3 mandats en moyenne par élu contre 2,0 pour les Français, 1,8 pour les Italiens, 1,5 pour les Irlandais, 1,4 pour les Portugais, 1,4 pour les Suédois, 1,3 pour les Grecs. Bien que plus irrégulière,

<sup>36</sup> Scarrow S.E., "Political Career Paths and the European Parliament", *Legislative Studies Quarterly*, vol. 22, 1997, p. 253-262.

cette tendance concerne aussi les Français par exemple qui, de 31% de réélus en 1999, passent à 45% en 2004 (un peu plus de 40% en 2009)<sup>37</sup>.

**Tableau 7 : Nombre moyen de mandat au Parlement européen selon le pays d'élection des eurodéputés de la 6<sup>ème</sup> législature (classement décroissant)**

Pays d'élection	Effectifs	Nombre moyen de mandats au Parlement européen
Allemagne	99	2,4
Royaume Uni	78	2,3
Autriche	18	2,2
Belgique	24	2,0
France	78	2,0
Luxembourg	6	2,0
Danemark	14	1,9
Espagne	54	1,9
Finlande	14	1,9
Italie	78	1,8
Pays-Bas	27	1,8
Irlande	13	1,5
Portugal	24	1,4
Suède	19	1,4
Grèce	24	1,3
Bulgarie	18	1,0
Chypre	6	1,0
Estonie	6	1,0
Hongrie	24	1,0
Lettonie	9	1,0
Lituanie	13	1,0
Malte	5	1,0
Pologne	54	1,0
Rep. Tchèque	24	1,0
Roumanie	35	1,0
Slovaquie	14	1,0
Slovénie	7	1,0
<b>Ensemble</b>	<b>785</b>	<b>1,7 (2,0 pour les Quinze)</b>

Source : données des auteurs.

La stabilisation relative du mandat s'accompagne d'une modification des propriétés politiques. Si dans les années 1980, les élus européens se caractérisent souvent par une forte expérience politique nationale, dans les années 1990 – et ce quel que soit le pays concerné – nombreux sont ceux pour qui le PE correspond à une voie d'accès à la professionnalisation politique : il s'agit plus fréquemment d'un premier mandat (un peu plus d'un sur trois sur la 6<sup>ème</sup> législature) ou d'un premier mandat d'importance (un sur quatre n'avait jusque là exercé qu'un mandat de type infranational ou local). C'est par l'Europe qu'un nombre croissant d'eurodéputés accèdent à un mandat autorisant l'exercice d'une activité politique rémunérée à temps plein.

Tout en gardant à l'esprit des divergences nationales toujours très présentes, les carrières politiques apparaissent ainsi plus spécialisées sur l'Europe. Les élus ne cumulent plus de mandats nationaux avec le mandat européen : sous la 1<sup>ère</sup> législature (1979-1984), 31% détiennent encore un double mandat (Parlement national et Parlement européen) contre moins de 7% sous la 5<sup>ème</sup> (1999-2004)<sup>38</sup>, avant que l'interdiction définitive de cette pratique

<sup>37</sup> Luca Verzichelli note à ce propos : « All this data clearly shows a distinguishable body of EU representatives have slowly emerged, consolidating a group of long termers who are considered full politicians today (...) », Verzichelli L., art. cite, p. 20.

<sup>38</sup> Verzichelli L., art . cité, p. 20.

n'institutionnalise en quelque sorte une norme déjà implicite dans de nombreux Etats membre<sup>39</sup>. Signe d'une différenciation progressive des trajectoires à l'Europe, formellement dépendantes de trajectoires parlementaires nationales jusqu'en 1979, les élus font moins souvent état d'une expérience parlementaire nationale : 45% des élus de la 1<sup>ère</sup> législature ont déjà été parlementaires dans leur pays, 35% pour la 2<sup>ème</sup>, seulement 28% sur la 5<sup>ème</sup> (sur ces trois législatures 17%, 13% et 10% ont été ministres)<sup>40</sup>. Et si ces proportions se sont accrues en 2004 (36% d'anciens parlementaires et 16% d'anciens ministres), c'est notamment en raison des élus des pays de l'élargissement de 2004, plus fortement issus du centre des champs politiques nationaux. En fait, pour ce qui est des Quinze, les pourcentages sont plutôt conformes à ceux de la 5<sup>ème</sup> législature (respectivement 31% et 12%). Ces résultats mettent en évidence les disparités au sein de la population et corrélativement, renseignent sur les tensions caractéristiques de l'espace. Ces dernières dépendent cependant moins d'oppositions strictement nationales (un type allemand versus un type français) que des évolutions du mode de recrutement des élus et des décalages historiques affectant les « nouveaux » pays membres aux « anciens ».

*De facto*, les députés dotés d'une expérience politique nationale sont davantage des hommes, âgés, et plutôt issus des pays des élargissements de 2004 et 2007. En fait, ceux issus des Etats entrés avec les derniers élargissements présentent des profils comparables à ceux des eurodéputés au milieu des années 1980. Plus masculins, plus âgés, les élus des pays entrants ont majoritairement une expérience parlementaire au niveau national (56% contre 31% pour les Quinze), que ce soit les Lettons, les Estoniens, les Slovaques, les Slovènes, les Lituaniens, les Polonais, les Hongrois et les Tchèques. Parmi les Quinze, seuls les Portugais (71%) et les Finlandais (77%) se distinguent par des taux élevés, par rapport aux Hollandais (7%), aux Allemands (14%) et aux Britanniques (16%). De même, les anciens membres de gouvernement représentent 78% des Lettons, 50% des Estoniens, 43% des Slovènes, 5% seulement des Britanniques, 0% des Allemands et des Hollandais. Parmi les Quinze, seuls les Portugais et les Finlandais se distinguent par des taux élevés, particulièrement par rapport aux Hollandais, aux Allemands et aux Britanniques.

**Tableau 8 : proportions des eurodéputés de la 6<sup>ème</sup> législature ayant précédemment exercé un mandat national ou été membre de gouvernement suivant le pays d'élection**

Pays d'élection	Parlement national	Ancien membre de gouvernement
France	26% (20)	18% (14)
Allemagne	14% (14)	0% (0)
Italie	31% (24)	12% (9)
Belgique	42% (10)	33% (8)
Pays-Bas	7% (2)	0% (0)
Luxembourg	67% (4)	67% (4)
Royaume Uni	16% (12)	5% (4)
Irlande	69% (9)	46% (6)
Danemark	42% (5)	8% (1)
Espagne	43% (23)	9% (5)
Portugal	71% (17)	38% (9)
Grèce	25% (6)	17% (4)
Suède	50% (9)	5% (1)

<sup>39</sup> Reprise dans plusieurs droits nationaux, l'interdiction du cumul des fonctions législatives européennes et nationales relève d'une harmonisation européenne codifiée avec son introduction, en 2002, dans l'Acte de Bruxelles du 20 novembre 1976 régissant l'élection des eurodéputés. Sur ce point, voir Navarro J., *op. cit.*, p. 108-119.

<sup>40</sup> Corbett R., Jacobs F., Shackleton M., *The European Parliament*, Fourth Edition, John Harper Publishing, 2000, p. 52.

Finlande	77% (10)	31% (4)
Autriche	44% (8)	6% (1)
Hongrie	46% (11)	29% (7)
Slovaquie	77% (10)	31% (4)
Pologne	49% (25)	22% (11)
Rep. Tchèque	50% (12)	13% (3)
Lituanie	54% (7)	31% (4)
Estonie	83% (5)	50% (3)
Lettonie	100% (9)	78% (7)
Slovénie	57% (4)	43% (3)
Malte	20% (1)	20% (1)
Chypre	67% (4)	17% (1)
<b>Ensemble</b>	<b>36% (261)</b> <b>(31% (173) pour les Quinze)</b>	<b>16% (114)</b> <b>(12% (70) pour les Quinze)</b>

Au-delà de la persistance des liens de dépendance inhérents à un espace institutionnel composé d'acteurs élus dans des cadres nationaux dont les logiques de fonctionnement et de structuration demeurent en grande partie différenciées les unes des autres, la relative convergence des profils parlementaires, tend à mettre en évidence les effets de *feed back* associés à l'institutionnalisation du PE et à son autonomisation. Les pratiques et modes de légitimation qui structurent l'espace parlementaire (auxquelles nous allons maintenant nous consacrer) ne sont pas complètement sans effet sur les pratiques à la base des processus de sélection des élus au niveau national.

### **Affirmation d'une élite parlementaire et fermeture relative de l'espace**

Ces variations toujours fortes dans le recrutement des eurodéputés s'accompagnent en revanche d'une autonomisation du fonctionnement interne de l'institution et son gouvernement, cette fois beaucoup plus sensible. A la différence d'une perspective qui mettrait en avant le caractère déterminant des légitimités nationales (issues des positions occupées dans les espaces politiques nationaux) dans la structuration de l'assemblée européenne, l'analyse de la distribution des positions de pouvoir et de direction de l'institution montre l'importance des légitimités et ressources propres au PE. Progressivement, ce sont les acteurs les plus professionnalisés à l'Europe et les plus dotés en ressources politiques internes qui s'imposent aux positions de direction de l'institution : la valeur des ressources et carrières *internes* (européennes, associées à l'exercice du mandat européen et aux positions acquises à ce niveau) l'emporte ainsi sur la valeur des ressources et carrières *externes* (renvoyant aux logiques à l'œuvre au niveau national). A la forte hétérogénéité des modalités du recrutement des élus européens dans lesquels le poids des contextes nationaux continue de demeurer très structurant, s'oppose ainsi des logiques plus marquées de clôture interne à l'espace, s'organisant elles-mêmes autour de l'affirmation d'une élite plus nettement européanisée<sup>41</sup>.

#### **Les positions de direction du Parlement européen**

<sup>41</sup> Luca Verzichelli le notait déjà en 2007 à partir de données partiellement différentes. « There is a clear trend of institutionalization of the parliamentary leadership within the EP. This indicator, which would mark the effective emergence of a pattern of political careers “from within” the PE representative body, is also to be taken com grano salis, since the fluidity of the elite circulation within the EP remains clearly higher than in ordinary institutionalized parliaments, and due to the “distributive logics” which determines a proportional allocation of the internal offices among the country delegations, thus reducing the effect of seniority. However, as the recent work on this topic show (...), the percentage of MEPs who are “confirmed” within the top position leadership increased from about 15% in 1984 to 35% in 2004. Moreover, a multi-variate analysis has verified the hypothesis that parliamentary tenure is a very relevant factor in the explanation of the capability of maintaining crucial positions within the EP (namely committee and party group chairs) (...)”, op. cit., p. 22.

Les positions prises en compte ici (présidence, vice-présidences et questeurs, présidences et vice-présidences des groupes politiques et des commissions parlementaires) constituent les principaux postes de direction et de représentation de l'institution<sup>42</sup>. Ces positions forment les positions de pouvoir essentielles au sein du Parlement européen (même si elles ne sont pas les seules), dans le sens où elles confèrent à ceux qui les détiennent tout un ensemble de ressources susceptibles de leur assurer une certaine maîtrise des jeux institutionnels et/ou des jeux propres aux sous-espaces auxquels elles font référence (groupes politiques, commissions parlementaires). Ces postes sont pourvus tous les deux ans et demi, au commencement puis au milieu de chacune des législatures. Le bureau est élu à bulletin secret et à la majorité absolue des membres, l'importance des voix déterminant l'ordre de préséance. Les présidents de groupe sont élus selon des principes similaires à l'intérieur de chacun des groupes, tandis que les présidents de commission (de même que les présidents de délégations et les vice-présidents de commission et délégation) sont désignés selon la « règle d'Hondt » : le nombre de postes affectés à chaque groupe dépend de son importance numérique ; les groupes répartissent ensuite les postes qui leur ont été attribués entre les différentes délégations qui les composent, avec, au final, les délégations internes aux groupes qui proposent les individus aux postes visés (mais ce choix doit être avalisé par le bureau du groupe). En donnant autorité, en autorisant à parler pour l'institution, en son nom et au nom de leurs pairs et en conférant ainsi tout un ensemble de ressources associées au poste<sup>43</sup>, ces positions permettent d'assurer le contrôle pratique et politique de l'univers institutionnel. Leur caractère stratégique s'est considérablement renforcé avec la complexification des jeux parlementaires, l'accroissement de la division du travail interne à l'institution et l'affirmation du Parlement européen dans les jeux interinstitutionnels<sup>44</sup>.

L'étude des caractéristiques des eurodéputés qui occupent les positions de direction de l'institution sur la 6<sup>ème</sup> législature confirme les variations constatées à la fin des années 1990 au cours desquelles l'europanisation des détenteurs des positions de direction est sensible au sein de l'assemblée européenne. Accompagnant la stabilisation du personnel politique, l'ancienneté favorise l'accès à ces positions, qui vont de pair avec une moyenne d'au moins 2,5 mandats (contre 1,8 mandat sur l'ensemble des eurodéputés). La présidence d'un groupe politique est la fonction la plus soumise à l'ancienneté : les présidents de groupe (anciens ou actuels) ont effectué près de quatre mandats<sup>45</sup>. Suivent ensuite l'appartenance au bureau du PE (2,9 mandats) et la présidence d'une commission (2,8 mandats) orientant ainsi vers le constat d'une centralité des ressources proprement européennes dans l'occupation des positions de pouvoir les plus centrales au sein de l'espace<sup>46</sup>. Enfin, les vice-présidences de commissions (2,4 mandats) apparaissent plus accessibles et moins centrales. D'une manière assez logique, au regard de l'importance de l'expérience, la prise en compte ou non des élus issus des pays de l'élargissement de 2004 modifie les moyennes obtenues :

**Tableau 9 : Nombre moyen de mandats et d'années passées au Parlement européen des eurodéputés de la 6<sup>ème</sup> législature suivant les positions de direction présentes ou passées (comptage fin 2006)**

	Les élus des 25			Les élus des 15 (sans ceux des 10 pays entrés en 2004)		
	Effectifs	Nombre moyen	Nombre moyen	Effectifs	Nombre moyen	Nombre moyen

<sup>42</sup> Corbett R. et al., *The European Parliament*, ouvrage cité, p. 94-104.

<sup>43</sup> Bourdieu P., « La représentation politique, éléments pour une théorie du champ politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°36-37, 1981, p. 3-24 et « La délégation et le fétichisme politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°52-53, 1984, p. 49-55.

<sup>44</sup> Cf. Costa O., *Le Parlement européen...*, ouvrage cité.

<sup>45</sup> De ce point de vue la nomination de J. Daul à la tête du groupe PPE en 2007 après un mandat et demi est plutôt exceptionnelle. Différents éléments lui confèrent cependant, dès son entrée au Parlement européen, des marqueurs symboliques et savoirs spécialisés susceptibles d'être rapidement rentabilisés au sein de l'assemblée européenne.

<sup>46</sup> L'institutionnalisation du PE, son recentrage dans le triangle décisionnel de l'Union européenne à partir du milieu des années 1980 ainsi que l'accroissement de la division du travail politique interne qui a résulté de l'élargissement de ses compétences sont concomitantes, sur le plan institutionnel, d'une prise d'importance des structures hiérarchiques (le bureau), des groupes politiques et des commissions parlementaires. Sur la prise en compte de ces évolutions par la littérature spécialisée, cf. Costa O., Rozenberg O., « Parlementarismes », in Belot C. et al., *op. cit.*, p. 249-283.

		de mandats	d'années passées au Parlement européen		de mandats	d'années passées au Parlement européen
Bureau Parlement européen	33	2,9	10,8	32	2,9	11,1
Président groupe	14	3,9	16	14	3,9	16
Président commission	32	2,8	10,9	28	3,1	12,2
Vice-président groupe	54	2,8	10,1	50	2,9	10,8
Vice-président commission	115	2,4	8,4	96	2,61	9,7
Position de leadership (présidence et vice-présidence Parlement, commission, groupe) <sup>47</sup>	189	2,5	9,1	167	2,72	10,1
<b>Ensemble</b>	<b>736</b>	<b>1,8</b>	<b>5,5</b>	<b>572</b>	<b>2,0</b>	<b>6,6</b>

Les élus titulaires de positions de direction ont avant tout en commun un nombre élevé d'années passées au PE.

L'importance de l'ancienneté dans la structuration de l'espace parlementaire est particulièrement bien mise en exergue par une analyse des correspondances multiples à partir des principales variables sociopolitiques et institutionnelles des eurodéputés.

#### **Une analyse des correspondances multiples pour représenter l'espace parlementaire**

Le principe de cette technique statistique est de mettre en correspondance un ensemble de variables. En étudiant les proximités et les distinctions entre les variables et les groupes, elle permet de décrire les principes de structuration de l'espace des commissions parlementaires par rapport aux caractéristiques sociopolitiques et institutionnelles des eurodéputés en distribuant les principales liaisons sur des axes. Le sexe, quatre indicateurs de la trajectoire politique (avoir été ministre, parlementaire national, élu de niveau régional/départemental ou maire), deux de capital culturel (le niveau de diplôme et le fait de détenir un doctorat), enfin deux de la trajectoire au PE (nombre de mandats au PE, occupation d'une position de pouvoir au sein de l'assemblée) forment les variables actives. En raison du trop grand nombre de modalités et parfois de faibles effectifs, la profession d'origine, la nationalité et le détail des positions de pouvoir (membre du bureau, présidence et vice-présidence de commission et de groupe) ont été placés en variables supplémentaires ; elles ne participent donc pas à la construction des axes tout en pouvant être projetées avec les variables actives. De manière habituelle, on détaillera ici les trois axes les plus significatifs qui, pour reprendre le vocabulaire technique, rendent compte de 13,25%, 10,30%, et 9,85% de l'inertie totale.

Le *premier axe* représente les volumes de capitaux politiques et culturels détenus par les eurodéputés. D'un côté, se trouvent les plus dotés (anciens ministres, membres d'un parlement national, titulaires d'un doctorat) – plus souvent des hommes, assez âgés, issus des pays entrés avec l'élargissement de 2004 ; d'un autre côté, ceux dont le capital politique repose plus souvent sur des ressources partisans ou militantes, plus souvent des femmes, plus jeunes et moins diplômés.

Le *deuxième axe* met en exergue la structure des capitaux politiques : ils opposent les élus les plus dotés en capitaux locaux (maires, ex-parlementaire national) aux plus dotés en expérience au sein de l'assemblée européenne (5 mandats et plus), dont la carrière est depuis plusieurs législatures avant tout tournée vers l'Europe.

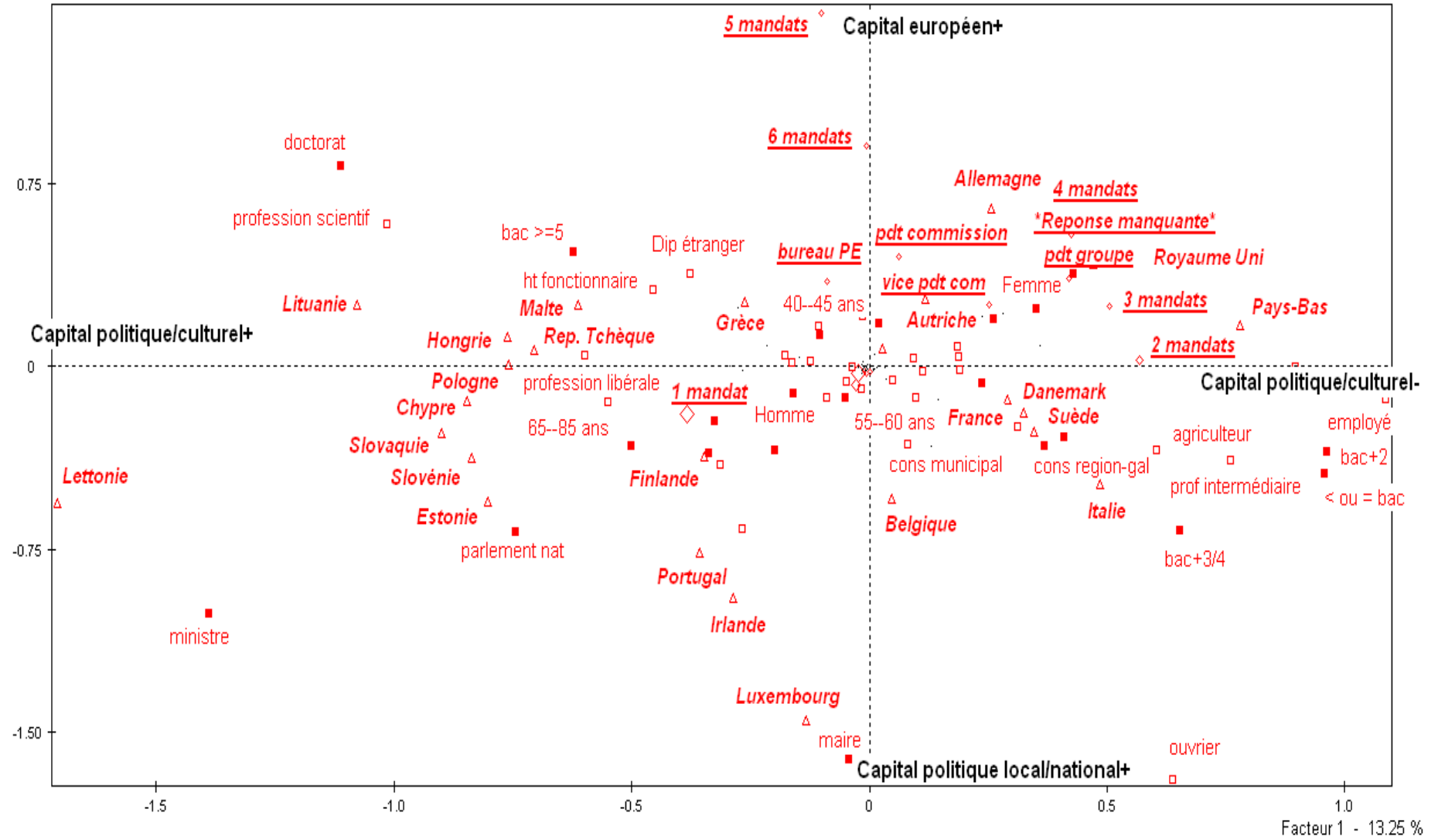
Le *troisième axe* est l'axe de l'ancienneté et des responsabilités au sein du PE. Il clive les eurodéputés qui exercent ou ont exercé des responsabilités au sein de l'assemblée (membres du bureau, président et vice-président d'une commission ou d'un groupe), plutôt âgés (entre 55 et 65 ans), présents dans l'institution depuis plusieurs mandats, aux moins expérimentés, qui sont généralement plus souvent des femmes, des jeunes, et des membres des groupes numériquement les moins importants (GUE-NGL, Verts-ALE, Indépendance et Démocratie).

**Figure 1 : Analyse des correspondances multiples représentant la distribution des caractéristiques sociopolitiques et institutionnelles des eurodéputés de la 6<sup>ème</sup> législature (projection des axes 1 et 2)**

<sup>47</sup> La variable position de leadership ne prend pas en compte les postes de président de délégation pour lesquels l'ancienneté est également clivante : 2,5 mandats en moyenne pour ceux-ci.

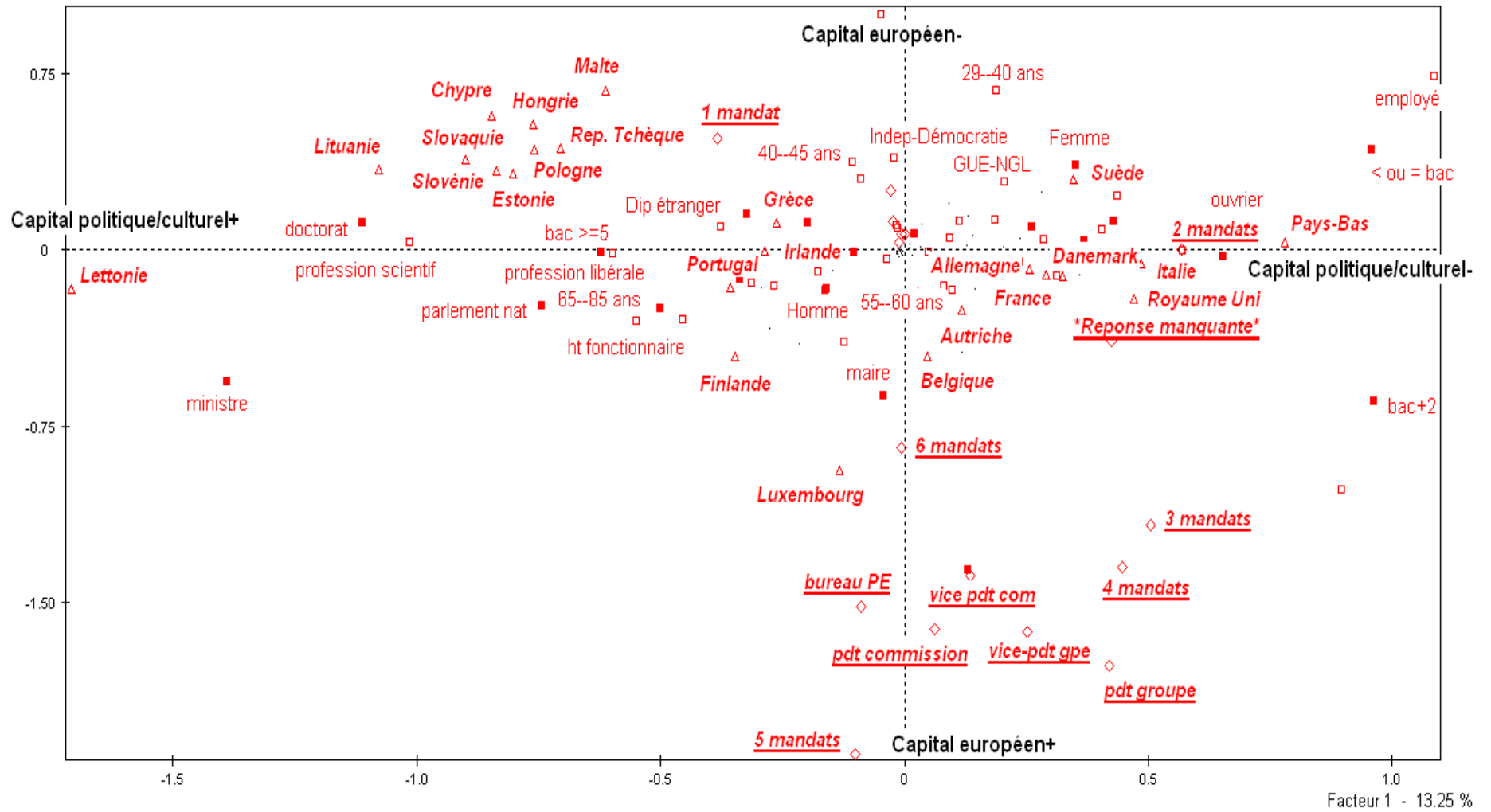
**Figure 2 : Analyse des correspondances multiples représentant la distribution des caractéristiques sociopolitiques et institutionnelles des eurodéputés de la 6<sup>ème</sup> législature (projection des axes 1 et 3)**

Facteur 2 - 10.30 %





Facteur 3 - 9.85 %



Le poids de l'ancienneté sur le deuxième et le troisième axe renseigne sur le caractère déterminant de formes spécifiques de crédit institutionnel fondé sur la maîtrise des réseaux internes (en particulier les réseaux proprement nationaux), la maîtrise des compétences et savoir-faire propre à l'espace ou encore l'acquisition du sens pratique des jeux politiques en milieu européen (qui permet aux acteurs d'agir et de développer des stratégies politiques ajustées aux spécificités de l'espace en question). Il convient cependant de ne pas négliger d'autres éléments.

Les élus détenteurs des principales positions de direction au sein du PE sont plus souvent de sexe masculin et hauts fonctionnaires/diplomates. La prégnance du sexe masculin est marquée parmi les détenteurs de ces positions, réintroduisant par la même les hiérarchies sexuelles propre au champ politique. Si les femmes, au regard de la féminisation des assemblées nationales, paraissent bénéficier d'une plus grande facilité d'accès au PE, les discriminations sexuelles se retrouvent au sein même de l'assemblée : elles représentent 30% environ de l'assemblée, mais ne sont que 14% à être ou à avoir été présidente d'un groupe politique, 19% présidente de commission, 22,5% vice-présidente de commission. Alors que les inégalités selon sexe tendent à s'atténuer dans l'accès au PE, comme en témoigne la forte féminisation de certaines délégations au regard des tendances dans les assemblées nationales, elles se maintiennent pour partie au sein de l'institution, témoignant notamment de l'effet des capitaux politiques et du poids de l'ancienneté.

Le nombre plus important d'anciens hauts fonctionnaires et de diplomates (22% des présidents de commissions et 13% des vice-présidents de commission contre 7% sur l'ensemble de la population) renseignent de l'importance, au sein de l'espace parlementaire européenne, des compétences et marqueurs symboliques associés à l'internationalisation de la vie politique. On peut penser, en effet, que ces professions permettent de développer des dispositions et compétences favorables à l'acquisition d'un capital institutionnel européen, telles que la familiarité aux univers politiques plurinationaux, la maîtrise de langues étrangères, ainsi qu'aux jeux subtils de négociations et de compromis qui s'y déroulent. Les dispositions de ces élus sont activées dans cette arène, au contraire de ceux qui ne les détiennent pas et doivent fournir davantage d'efforts pour les acquérir et se positionner dans l'assemblée. De fait, l'expérience nationale n'apparaît pas, en revanche et en tant que telle, significative d'un point de vue statistique. Si son effet n'est toutefois pas nul, elle n'apparaît déterminante que dans la mesure où les ressources et le capital politique acquis sur une scène nationale sont européanisés, par le biais d'un investissement au sein de l'assemblée. Les élus qui ont occupé des positions de direction ici prises en compte ne présentent ni plus, ni moins d'expérience au niveau national : 26% avec un précédent mandat national pour les deux groupes ; s'ils ont été un peu plus souvent ministre (30% d'entre eux contre 26% sinon), ils ont un peu moins fréquemment siégé dans un parlement national (26% contre 27%).

Le rôle de certaines variables est patent. Mais c'est l'ancienneté dans l'assemblée qui est la variable la plus clivante, comme l'illustre une régression logistique. Le modèle proposé, explicatif de l'occupation d'une position de direction (membre du bureau du PE, présidence ou vice-présidence de commission ou de groupe) regroupe les principales variables évoquées : le nombre de mandat au PE, le fait d'avoir exercé un mandat national (membre de gouvernement et/ou parlementaire), le niveau de diplôme, et le sexe. Il spécifie le nombre de mandats au PE comme la variable la plus explicative – les *odds-ratio*, les « rapports de chances », s'élèvent à 3,408 pour les parlementaires avec 2 mandats au PE, à 9,808 pour ceux avec 3 mandats, enfin à 27,274 avec au moins 4 mandats (tableau 5). Autrement dit, les parlementaires avec le plus d'ancienneté ont beaucoup plus de chances d'occuper une position de pouvoir et de direction « toutes choses égales par ailleurs ». En dehors de l'ancienneté, à noter la seule significativité, dans le modèle constitué, du niveau de diplôme. Les plus

diplômés ayant également plus de chances d'occuper une position de pouvoir au PE. Dans ce modèle, l'expérience politique au national et le sexe ne sont en revanche pas significatifs.

**Tableau 10 : Modèle de régression logistique sur l'occupation d'une position de direction au Parlement européen des eurodéputés de la 6<sup>ème</sup> législature (c=0,766)**

	<i>Odds-ratio</i>	Occuper une position de direction	p
<b>Nombre de mandats au Parlement européen</b>			
1 mandat	Réf.	Réf.	Réf.
2 mandats	3,408	-0,3636	0,0374
3 mandats	9,808	0,6936	0,0004
4 mandats et plus	27,274	1,2596	<0,0001
<b>Avoir exercé un mandat national (gouvernement et/ou parlement)</b>			
A déjà exercé un mandat national	1,345	0,1516	NS
N'a jamais exercé un mandat national	Réf.	Réf.	Réf.
<b>Niveau de diplôme</b>			
<ou= bac	0,390	-0,7116	0,0184
]bac-bac+5[	Réf.	Réf.	Réf.
>ou=bac+5	1,286	0,4814	0,0082
<b>Sexe</b>			
Homme	Réf.	Réf.	Réf.
Femme	0,709	-0,1718	NS

**Champ** : 638 parlementaires pour lesquels on dispose des informations sur les variables retenues.

**Lecture** : On cherche à expliquer le fait d'« occuper une position de direction » (bureau du PE, présidence et vice-présidence de commission ou de groupe). Le modèle utilisé ici est de type logit. Une valeur statistiquement significative et positive indique que l'on est en présence d'un facteur qui accroît les chances pour un eurodéputé d'occuper une position de direction, *toutes autres choses égales par ailleurs*. Une valeur statistiquement significative et négative indique que l'on est en présence d'un facteur qui diminue les chances pour un parlementaire d'occuper une position de pouvoir. La valeur de c est un indicateur d'évaluation de la qualité du modèle : plus il est élevé, meilleur est le modèle (c dépend du pourcentage des pairs concordantes). L'*odds-ratio* est l'exponentielle du coefficient  $\beta$  d'ajustement logistique, c'est-à-dire le coefficient multiplicateur associé à une modalité par rapport à la modalité de référence. Les *odds-ratio*, les « rapports de chances », sont calculés par rapport à la modalité de référence. La situation de référence est un parlementaire homme pour la première fois élu au PE en 2004, qui n'a jamais eu un mandat de type national (membre d'un gouvernement ou parlementaire) dont le niveau de diplôme est supérieur ou égal au bac mais inférieur à bac+5. Avoir été élu au moins quatre fois au PE, détenir un niveau diplôme au moins égal à bac+5 est favorable à l'occupation d'une position de pouvoir ou de direction au contraire d'être à son premier mandat et de ne pas avoir le bac.

Les processus d'eupéanisation se déclinent certes selon des modalités et des temporalités différenciées en fonction des nationalités (processus qu'il conviendrait d'étudier pour chacun de ces groupes). Ceci étant, on ne peut donc pas occulter la centralité croissante des ressources proprement européennes dans la structuration et la hiérarchisation de l'espace parlementaire européen, d'autant plus d'ailleurs que les nationalités elles-mêmes ne sont pas sans renvoyer à d'inégales marqueurs symboliques européens. Même s'ils ne s'y réduisent pas complètement et restent dépendants d'autres facteurs (configuration des relations entre les groupes politiques et les délégations au sein des groupes), les processus de mobilité interne n'en demeurent pas moins assujettis au fait de posséder un stock plus ou moins important de ressources politiques européennes ou eupéanisées. Les données mobilisées confirment ainsi l'autonomisation et la professionnalisation croissante de l'espace parlementaire européen : il trouve en lui-même ses propres logiques d'organisation et de rétribution. Si les dimensions exogènes (le facteur national notamment) qui dominaient ces processus au début des années 1980 demeurent des éléments structurants à la fin des années 1990 (la distribution de ces positions continuant en partie de dépendre de la nationalité et de ressources politiques plus

directement nationales, comme les ressources partisans), ces éléments sont désormais soumis à l'affirmation d'une légitimité interne (européenne et parlementaire) déterminante.

L'émergence de carrières politiques européennes et l'identification d'une sorte d'avant-garde institutionnelle renvoient aux processus de mobilité interne à l'espace. Dans l'ensemble, ce sont bien les acteurs issus d'un « noyau dur » d'acteurs professionnalisés et dont les carrières tendent à se centrer sur le Parlement européen, qui prennent la direction de l'assemblée et de ses principales instances (groupes politiques et commissions parlementaires). Ce faisant, ces mêmes acteurs participent d'une restructuration de l'espace en parvenant à placer leurs ressources propres en son centre. Contrastant avec l'image d'une institution instable dans sa composition, ces éléments mettent en évidence l'importance du pouvoir conféré par un investissement à long terme au sein du Parlement (et non seulement dans un univers internationalisé même si la fréquentation de ces univers est susceptible de fournir des ressources éventuellement déterminantes dans les compétitions internes). C'est bien par des acteurs présentant un profil de « professionnel à l'Europe » que le PE et ses principales structures internes (bureau, groupes politiques et commissions) sont dirigés. Ce sont aussi ces personnalités qui « représentent » l'institution et en incarnent le « charisme » spécifique. De ce point de vue, le contraste avec les années 1980 apparaît aujourd'hui très prononcé : si, entre 1979 et 1984, ce sont des personnalités comme Pierre Pflimlin – âgées, issues de la seconde guerre mondiale et longuement investies au plan national et local – qui semblent le mieux incarner l'assemblée européenne, entre 2004 et 2008, ce sont davantage des personnalités telles que Hans Poettering dont la carrière est avant tout centrée sur l'institution qui en prennent la tête.

#### **Les présidents du Parlement européen**

Quatorze présidents se sont succédé à la tête du Parlement européen entre 1979 et 2009. Pour les cinq premiers (1979-1992), l'entrée au Parlement s'inscrit dans le prolongement d'une carrière politique nationale. Simone Veil (France, présidente de 1979 à 1982) est l'ancienne ministre de la santé de Valéry Giscard d'Estaing (Président de la République Française de 1974 à 1981). Pieter Dankert (Pays-Bas, 1982-1984) cumule quatorze années de présence au Parlement néerlandais (chambre basse) où il a été président de la commission des Affaires Étrangères. Pierre Pflimlin (France, 1984-1987) est un ancien député français plusieurs fois ministre au cours des années 1950 et 1960. Enrique Barón Crespo (Espagne, 1989-1992), membre du Parlement européen depuis deux ans seulement à son élection, fut député aux Cortès pendant neuf ans et ministre du gouvernement socialiste espagnol de 1982 à 1985. La légitimité propre de ces présidents paraît ainsi renvoyer à une légitimité proprement nationale, doublée d'une légitimité européenne indifférenciée. Les premiers présidents ont marqué l'histoire non seulement de leur pays mais aussi celle du continent européen. La fiche biographique de Lord Plumb (Royaume Uni, 1987-1989) est en ce sens une énumération de positions occupées dans les organisations professionnelles agricoles, particulièrement au niveau communautaire, puis au Parlement européen (président de la commission Agriculture de 1981 à 1982 et président du groupe des Démocrates Européens de 1982 à 1984). P. Dankert est un ancien membre des assemblées paneuropéennes : Union de l'Europe Occidentale (UEO), Conseil de l'Europe, Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Ancien président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, P. Pflimlin est une figure historique des courants fédéralistes européens et, jusqu'en 1983, maire de Strasbourg « capitale de l'Europe ». S. Veil, enfin, se place au cœur de l'univers historique et symbolique européen en ouvrant sa biographie parlementaire sur le récit de son expérience concentrationnaire.

Sans que la division soit forcément très linéaire, les caractéristiques des présidents suivants (1992-2009) confirment le renforcement de l'expérience propre au Parlement européen au détriment d'une expérience politique nationale et par conséquent l'hypothèse d'une différenciation des ressources proprement institutionnelles. Dans ce cadre, Egon Klepsch, (Allemagne, 1992-1994) représente une sorte de transition. Membre du Bundestag pendant quinze ans (de 1965 à 1980) puis membre du Parlement européen, il y a occupé plusieurs mandats dont le poste clé de président du Parti populaire européen, l'un des groupes les plus importants. Klaus Hänsch (Allemagne, 1994-1997), José-Maria Gil-Robles Gil-Delgado (Espagne, 1997-1999), Nicole Fontaine (France, 1999-2002) et Hans-Gert Pöttering (2007-2009) n'ont en revanche aucune expérience politique nationale. Leur élection à la présidence du Parlement est surtout liée à leur expérience politique de l'Europe : K. Hänsch en est membre depuis 1979, J.-M. Gil-Robles Gil-Delgado depuis 1989, N. Fontaine depuis 1984, H.-G. Pöttering depuis 1979. Chacun d'entre eux a su acquérir au sein du Parlement un crédit spécifique, à la suite d'un investissement constant et continu au sein des groupes et des commissions. Le poids déterminant de cette expérience est particulièrement explicite dans le cas de N. Fontaine qui fut successivement vice-présidente

puis première vice-présidente entre 1989 et 1999 et plus encore de H-G. Pottering, successivement président de la sous-commission Défense et sécurité entre 92 et 94 puis président du PPE-DE au moment où celui-ci devient majoritaire (de 1999 à 2007). Pat Cox (élu président du Parlement 2002-2004) cumule quant à lui une double expérience nationale et européenne, élu au Parlement de 1989 à 2004 et a aussi été élu au Parlement irlandais en 1992. Au final, seuls les cas de l'espagnol Joseph Borell Fontelles (président de 2004 à 2007) et celui, plus récent de Jerzy Buzek (président depuis la dernière élection) tranchent avec les parcours précédents. Issu d'une longue carrière politique aussi bien régionale que nationale, le premier a été élu président dès son élection au Parlement en 2004. Sa légitimité proprement européenne demeure cependant importante puisqu'il a présidé aux Cortès la commission mixte pour l'Union européenne et qu'il a été élu en 2002 représentant des Cortès à la convention européenne de 2004. Le second, de nationalité polonaise, est député européen depuis juin 2004. Sa biographie présentée sur le site du Parlement insiste fortement sur les différents marqueurs de sa légitimité européenne et parlementaire depuis 2004.

Témoignant des effets de clôture internes à une institution par ailleurs soumise à de forts liens de dépendance au national, ces résultats mettent en exergue l'espace parlementaire européen comme un espace de positions structurées autour de la distribution de ressources spécifiques, associées à l'exercice du mandat européen et à la participation effective des acteurs aux jeux politiques qui se déroulent au niveau européen. La maîtrise de ces ressources apparaît indispensable à l'acquisition des formes particulières de crédit nécessaire pour obtenir de ses pairs d'occuper une position de direction au sein du PE. L'entrée par les positions de direction à l'aide de données quantitatives rend compte de l'importance croissante des propriétés découlant de l'insertion et de l'action au sein de l'espace parlementaire lui-même (ancienneté, investissement au sein de l'institution et ses composantes sur un temps long). Ces transformations témoignent d'un processus d'europanisation de l'élite parlementaire et de la spécificité croissante des logiques parlementaires au détriment des seules logiques nationales : les eurodéputés se font une place au sein de l'assemblée en acquérant des ressources et des compétences spécialisées, dont nous allons maintenant tenter d'analyser les ressorts.

### **Les modes d'acquisition des ressources spécifiques à l'espace parlementaire**

Spécialisation parlementaire, acquisition de savoir-faire et savoir-être spécifiques conditionnent l'acquisition d'une forme particulière de *pouvoir*, efficient dans les espaces européens. Si l'acquisition des compétences et ressources spécifiques qui fondent ce pouvoir est bien le produit d'une conversion des ressources possédées à l'entrée dans l'espace, il demeure aussi le fruit d'un apprentissage sur le tas, conférant à l'activité politique européen toutes les caractéristiques d'un métier politique « pas tout à fait comme les autres » et conduisant à redéfinir les frontières respectives du « national » et de « l'eurodéputé ».

### **Savoir-faire et savoir-être spécifiques : la politique par l'expertise et la diplomatie... et vice et versa**

Les postures adoptées par les élus demeurent certes assez diversifiées selon les parcours antérieurs et ressources possédées à l'entrée dans l'espace<sup>48</sup> ou encore les préférences des individus<sup>49</sup>. On peut néanmoins mettre en évidence quelques unes des qualités susceptibles de faciliter l'acquisition des ressources spécifiques à l'espace. D'une manière générale, elles tiennent à la capacité des élus à se conformer aux grandes figures politiques et professionnelles auxquelles renvoie la fonction parlementaire européenne.

<sup>48</sup> Sur les différentes modalités de l'investissement à l'Europe dans le cas des eurodéputés français, on se permet de renvoyer à W. Beauvallet, *Profession : eurodéputé. Les élus français au Parlement européen et l'institutionnalisation d'une nouvelle figure politique et électorale (1979-2004)*, Thèse pour le doctorat de Science politique, Université Robert Schuman Strasbourg, 2007, pp. 197-233.

<sup>49</sup> Julien Navarro, thèse citée, p. 269-380 et « Les rôles au Parlement européen. Une typologie des pratiques de représentation », *Revue française de science politique*, 2009/3, volume 59, p. 479-506.

La technicisation des pratiques d'assemblée est, tout d'abord, une caractéristique de la professionnalisation des élus européens. La spécialisation technique et sectorielle des acteurs, leur capacité à faire montre de leur connaissance des dossiers mais aussi des codes et manières d'être associés aux postures expertes apparaît comme une modalité souvent indispensable pour s'insérer dans les réseaux internes et y acquérir une forme de reconnaissance. D'autant plus qu'il s'agit d'un univers hétérogène sur le plan culturel et fortement sectorisé, où les effets associés à l'obtention de positions dans les espaces politiques nationaux sont en partie dilués par l'effet de cette diversité et où la compétence experte s'est imposée comme un élément essentiel de légitimation du leadership et du pouvoir interne<sup>50</sup>. S'affirmer comme « le » ou « l'un » des spécialistes de telle ou telle question permet d'être identifié au sein de l'assemblée, d'y être placé et de s'y faire un nom. Pour entrer dans le jeu et s'y maintenir, les eurodéputés doivent donc consentir à des investissements d'ordre technique : s'attacher un domaine d'expertise, se familiariser avec l'univers communautaire (les spécificités du droit communautaire, du vocabulaire, des procédures parlementaires), mais aussi avec l'ensemble des environnements nationaux concernés par une problématique donnée. Pour traiter d'un rapport sur la pêche par exemple, il ne faut pas seulement apparaître connaître les enjeux sociaux, politiques, économiques nationaux liées à cette question, il faut également s'imprégner des équivalences propres à l'ensemble des États membres concernés par ce domaine et se représenter l'état des concurrences qui structurent le marché communautaire. L'importance de l'acquisition et de la maîtrise de l'expertise apparaissent, on l'a dit, d'autant plus importants que les jeux autour de cette dernière sont des éléments déterminants de structuration et de distribution du pouvoir au sein de l'espace européen dans son ensemble. C'est sur cette base que les fonctionnaires de la Commission fondent une grande partie de leur leadership. C'est aussi sur cette base que les eurodéputés doivent rivaliser pour s'imposer dans cet espace.

S'intégrer au monde parlementaire et y poursuivre des objectifs politiques suppose par ailleurs la mobilisation de savoir-faire et savoir-être indispensables à la maîtrise du processus de délibération dans un univers plurinational fondé sur l'autonomie formelle des différentes institutions (et la forte concurrence interinstitutionnelle qui en découle), ainsi que sur la construction de compromis multiniveaux, à la fois culturels et politiques (au sein des groupes politiques eux-mêmes, entre groupes politiques et avec les autres institutions). La capacité à négocier et à se jouer des différents niveaux (communautaires et nationaux) de la représentation européenne représente en effet un autre élément essentiel du métier d'eurodéputé. Indispensable à la maîtrise pratique des jeux politiques européens, elle recouvre plusieurs dimensions complémentaires.

La première est relationnelle et renvoie plus directement à la centralité du capital social propre à l'espace. Pour être influent (c'est-à-dire aussi et notamment pour pouvoir inscrire sur l'agenda institutionnel les intérêts locaux ou nationaux dont les élus s'estiment les représentants), les parlementaires doivent entretenir des contacts et des relations suivis avec ceux qui comptent, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'institution : rapporteurs, *shadow* rapporteurs, coordinateurs, fonctionnaires de la Commission et du Parlement, Commissaires européens, membres du Conseil, etc. Les informations dont ils sont détenteurs, les groupes qu'ils représentent, les accords qu'ils ont le pouvoir de négocier, sont autant d'éléments

---

<sup>50</sup> Nombre de travaux convergent sur ce point, cf. notamment et parmi d'autres : Katz S. Richard, « Role Orientation in Parliaments », in Katz S. R., Wessels B. (eds.), *The European Parliament, the National Parliament and European Integration*, New York, Oxford University Press, 1999, p. 61-85 ; Costa O., *Le Parlement européen...*, ouvrage cité ; Saurugger S., « L'expertise : un mode de participation des groupes d'intérêt au processus décisionnel communautaire », *Revue française de science politique*, vol. 52, n°4, 2002, p. 375-401 ; Robert C., « L'expertise comme mode d'administration communautaire : entre logiques technocratiques et stratégies d'alliance », *Politique européenne*, n°11, automne 2003, p. 57-78.

indispensables pour mener à bien toute entreprise politique interne. Ce sont ces réseaux, ces informations et les ressources auxquelles ils permettent d'accéder – d'autant plus importantes que l'espace est très hétérogène dans sa composition – qui participent à l'acquisition d'un « sens pratique » du jeu ainsi que la possibilité de pouvoir anticiper, construire ou deviner des alliances toujours labiles et sécuriser les multiples transactions dont l'institution est le lieu.

La seconde dimension est comportementale et renvoie à la spécificité des *ethos* et des *hexis* caractéristiques des espaces européens<sup>51</sup>. Pour espérer convaincre son groupe, mais aussi les membres de groupes concurrents et, dans tous les cas, des collègues issus de plusieurs pays, il faut savoir et pouvoir mobiliser des arguments qui ne soient pas seulement idéologiques ou politiques, ni – ce qui revient parfois au même – trop nationalo-centré<sup>52</sup>. Dans des espaces qui se sont historiquement construits sur la mise en scène de l'unité plutôt que sur celle du conflit, il faut évidemment insister sur les pratiques d'euphémisation du conflit et d'évitement de toute posture qui pourrait être interprétée comme autoritaire ou ethnocentrique. En structurant les échanges entre les acteurs, ces spécificités de la délibération européenne définissent ainsi des codes de conduites, ou plus encore des codes *culturels* très particuliers<sup>53</sup> (dont on retrouverait des aspects dans les Etats multinationaux ou pluricommunautaires), auxquels les acteurs sont tenus de se conformer sous peine de s'exclure du jeu en rendant difficile ou impossible la construction des compromis nécessaires aux régulations politiques internes (relativisation permanente des situations de conflits, nécessaire ouverture d'esprit face aux arguments des adversaires ou partenaires, méfiance à l'égard de toute posture ethnocentrique...) <sup>54</sup>. C'est sans doute cette dimension comportementale – et dans une certaine mesure *corporelle* – qui est l'objet d'un apprentissage voire d'une *socialisation*<sup>55</sup>

---

<sup>51</sup> Les travaux de Marc Abélès en donnent une bonne illustration. cf. *La vie quotidienne au Parlement européen*, Paris, Hachette, 1992.

<sup>52</sup> Pour des socialistes français par exemple, mobiliser des arguments autour de la seule notion de « défense du service public » n'est pas forcément susceptible de faire sens, y compris chez d'autres députés de gauche. Dans une large mesure, cette notion renvoie à des logiques relationnelles propres au champ politique français qui dans certains cas ne renvoient à rien dans d'autres univers nationaux. Dans les univers européens, la « politique » est fréquemment comprise comme l'expression ou la traduction de concurrences ou divergences nationales dont la maîtrise ou la réduction requièrent alors diverses pratiques de dissimulation. Sur ce point, voir Baisnée O., Smith A., « Pour une sociologie de « l'apolitique » : acteurs, interactions et représentations au cœur du gouvernement de l'Union européenne », in Cohen A., Lacroix B., Riutort P. (dir.), *Les formes de l'activité politique. Eléments d'analyse sociologique, du XVIIIe siècle à nos jours*, Paris, PUF, 2007, p. 335-354.

<sup>53</sup> Abélès M., Béllier I., « La Commission européenne. Du compromis culturel à la culture politique du compromis », *Revue française de science politique*, vol. 46, n°3, 1996, p. 431-456.

<sup>54</sup> De nombreux entretiens et différentes observations montrent que les rappels à l'ordre sont fréquents. Ceux qui ne respectent pas les modalités d'exercice du jeu (capacité au compromis, fair-play, ouverture d'esprit, pratique d'une langue étrangère, etc.) sont accusés de le rendre impossible à tenir ou de réduire les capacités d'influence des partenaires potentiels. Après les élections de juin 1999, les élus de Lutte Ouvrière (LO) et de la Ligue Communiste Révolutionnaire (LCR), qui accédaient pour la première fois au PE, ont par exemple fait les frais de ces rappels à l'ordre à l'occasion de différents votes. Ayant par principe refusé un vote sur la Taxe Tobin, ils ont été durement réprimandés par la quasi-totalité des élus de gauche. Les acteurs sont donc tenus de se conformer à une forme d'éthique, sous peine de s'exclure eux-mêmes du jeu et rendre impossible la construction des compromis. Tenir sa place suppose ainsi, au-delà de la connaissance des aspects techniques ou politiques d'un dossier, une maîtrise des attendus implicites et explicites d'un jeu très particulier. La présence effective au PE est en ce sens un élément déterminant de l'influence personnelle ou collective.

<sup>55</sup> Au sens ici de ce que Pierre Bourdieu désignait comme l'intériorisation de l'extériorité ou, pour le dire autrement, comme l'incorporation individuelle des structures de l'espace autorisant le développement de stratégies rationnelles adaptées et par conséquent plus efficaces. Sur cet aspect et pour plus de détails, on se permet de renvoyer à Beauvallet W., Michon S., « La socialisation à l'Europe des élus européens. Acquisition et activation de dispositions à l'europanisation », in Hélène Michel et Cécile Robert (dir.), *La fabrique des « Européens »*, ouvrage cité. La posture adoptée ici rejoint de fait et en partie les travaux centrés sur la mobilisation de la grille calcul stratégique/intériorisation dans l'étude des processus de socialisation, cf. Lewis J., "The Janus Face of Brussels: Socialization and Everyday Decision Making in the European Union",

véritablement inscrite dans le temps. C'est aussi au sein des groupes qu'elle apparaît comme la plus centrale et ce n'est pas par hasard si l'influence du temps long apparaît précisément la plus forte au niveau des présidents de groupe ou des vice-présidents du Parlement.

La troisième dimension renvoie plus directement aux activités en représentation des élus. Dans une institution et des espaces de jeux multiculturels et multinationaux, les actions des députés visant à défendre des intérêts exclusivement locaux ou nationaux sont mal perçues, tant l'intérêt national renvoie, au niveau européen, à un intérêt particulier. Pour gagner en efficacité et en recevabilité, les opérations de courtage d'intérêts mises en place par les élus doivent par conséquent faire l'objet d'une montée en généralité qui est une *reformulation*. Celle-ci vise à rattacher les demandeurs, les victimes ou les plaignants « à un collectif » européenisé et à « connecter son affaire à une cause constituée et reconnue<sup>56</sup> » qui ne soit pas seulement nationale ou appréhendée comme telle. Le critère essentiel de la montée en généralité est que le problème concerne plusieurs pays de l'Union et questionne l'intérêt général communautaire (en ce sens, pour être acceptées les déclarations écrites doivent recueillir plus de la moitié des signatures des députés). Soit l'exemple concret d'une sollicitation de viticulteurs d'un département français qui, voici quelques années, se plaignaient d'une concurrence déloyale des producteurs espagnols, ceux-ci ayant contrairement à eux la possibilité d'utiliser un produit phytosanitaire. En soulevant un problème d'harmonisation européenne, ce sujet a pu faire l'objet d'une opération de courtage. Un député de la circonscription a organisé leur audition au sein de l'intergroupe Vin ainsi que des rendez-vous avec le président de la commission Agriculture, la présidente de l'intergroupe Vin, et le directeur général de la DG Agriculture à la Commission. D'une manière générale, toute action politique interne suppose de savoir adopter un regard « européen », lequel se traduit inmanquablement par l'intégration de rapports particuliers au *temps* et à l'*espace*, fondés sur le dépassement aussi bien mental que géographique des frontières structurant habituellement les rapports au monde d'élus dont les socialisations primaires et secondaires sont assez largement inscrites dans des cadres cognitifs et politiques avant tout nationaux<sup>57</sup>.

La quatrième dimension est linguistique. L'interprétariat implique tout d'abord des modes d'expression différents de ce que suppose une communication au sein d'un environnement linguistique commun. Pour être compris – d'autant que le temps imparti est extrêmement limité et contrôlé comme en séance plénière –, mieux vaut préférer des phrases simples et concises. Il faut savoir mobiliser un vocabulaire précis, reconnaissable par tous et peu susceptible de contresens à la traduction. Plus encore, c'est la capacité à évoluer dans un environnement multilingue qui est, de ce point de vue, importante à souligner. Elle se traduit dans la nécessité de maîtriser d'autres langues que la sienne, à commencer par la plus commune : l'anglais. Au-delà des aspects pratiques (le recours à l'interprétariat ne peut pas toujours se généraliser), la disposition à l'échange multilingue est un élément essentiel de valorisation de soi au sein du groupe. Elle est reconnue comme une qualité et témoigne des bonnes dispositions des acteurs vis-à-vis du groupe, de sa culture propre et des valeurs qui lui permettent d'exister en tant que tel<sup>58</sup>. Alors que celles et ceux qui possèdent cette ressource essentielle à leur entrée dans l'espace bénéficient d'une facilité évidente, les autres sont

---

*International Organization*, vol. 59, n°4, Autumn 2005 p. 937-971 ; Checkel J., « International Institutions and Socialization in Europe : Introduction and Framework », *International Organization*, vol. 59, n°4, p. 801-826.

<sup>56</sup> Boltanski (L.), Darré (Y.), Schiltz (M.-A.), « La dénonciation », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°51, 1984, p. 3-40, p. 22.

<sup>57</sup> Le corollaire de cette autonomisation des espaces européens réside évidemment dans les opérations de reformulations voire de dissimulation à la base des « retours au national » auxquelles les élus sont conduits dès lors qu'ils sont amenés à rendre compte ou à faire valoir leurs actions au sein du PE, auprès de leur clientèle électorale ou des groupes dont ils ont décidé de relayer les demandes ou points de vue.

<sup>58</sup> Les députés et leurs collaborateurs insistent très souvent sur « le plus » dans une négociation (d'un amendement, d'un rapport, etc.) que représente le fait de s'exprimer dans la langue de son interlocuteur.



contraints de développer diverses stratégies pour acquérir ces compétences linguistiques, un tel apprentissage étant directement encouragé et assisté par l'institution elle-même grâce à l'organisation de cours de langues ou encore par l'intermédiaire des collaborateurs. Les assistants parlementaires représentent en effet une ressource linguistique importante dans la mesure où ils peuvent suppléer les défaillances de leur député en ce domaine, et assurer des lectures ou des traductions *in situ* de conversations. Le multilinguisme, particulièrement la maîtrise de l'anglais, est en cela un des critères de leur recrutement<sup>59</sup>.

C'est la maîtrise de ces différents éléments et l'acquisition progressive d'un véritable « sens pratique »<sup>60</sup> à l'Europe qu'ils autorisent qui confèrent aux individus une fraction du « charisme d'institution » et de la légitimité indispensable pour prétendre à l'exercice du pouvoir interne. On ne peut certes qu'insister sur la pluralité des formes que celui-ci peut prendre en fonction des diverses variables qui structurent l'espace parlementaire : ancienneté, logiques spécifiques aux sous-espaces parlementaires investis, conjoncture politique, etc. On doit également attirer l'attention sur son côté mouvant dans le temps, la définition des ressources spécifiques s'inscrivant dans le cadre du processus d'institutionnalisation en cours du PE et du métier d'eurodéputé. Il n'en demeure pas moins que l'examen de la distribution des positions de pouvoir et de direction au sein du PE nous semble plus généralement attester d'un processus de *concentration* de ressources et de l'émergence d'une forme particulière de capital politique dont la distribution se superpose aux structures de positions propres à l'espace en question. Il se présente comme un capital symbolique interne à l'institution, témoignant de l'estime, du charisme, des présomptions de compétences dont bénéficient ceux qui peuvent s'en prévaloir auprès de leurs pairs. Lié à un investissement continu au sein de l'institution, à un réseau relationnel étendu, à la maîtrise pratique des jeux institutionnels et interinstitutionnels, à l'influence possédée ou encore aux croyances collectives dont certains élus sont l'objet, ce crédit politique se présente comme une alternative à d'autres types de capitaux politiques (les capitaux politiques nationaux, acquis sur les scènes nationales) dont la valeur, à elle seule, tend à se déprécier, à mesure que l'on se rapproche du centre de l'espace mais sans pour autant disparaître complètement.

### **Conversion des ressources, apprentissage sur le tas et transmission des ressources à l'Europe**

Diverses propriétés et ressources acquises antérieurement (cf. supra) facilitent l'acquisition de ces savoir-être et savoir-faire caractéristiques de l'espace étudié. Les diplômes et les professions précédemment exercées confèrent bien évidemment un ensemble de ressources intellectuelles, juridiques, mais aussi techniques. L'importance des ressources culturelles détenues par les élus européens (au regard des proportions caractéristiques des populations qu'ils sont censés représenter) ne sont bien sûr pas sans influence. Ici comme ailleurs, ces ressources sociales fonctionnent comme des normes implicites d'accès aux positions électives ainsi qu'au capital politique<sup>61</sup>.

Par les ressources linguistiques, la familiarité aux univers politiques pluriculturels ou le carnet d'adresse que ces expériences confèrent, les études suivies dans un autre pays que le sien, le fait d'avoir exercé une profession dans un autre pays, d'avoir occupé des positions politiques ou syndicales à l'Europe sont, là encore, des éléments discriminants. Un peu plus d'un quart des élus de 2004 présentent une expérience antérieure à leur entrée au PE dans un cadre international ou européen. Ces profils vont de la diplomatie (même si les diplomates

---

<sup>59</sup> Michon (S.), « Assistant parlementaire au Parlement européen : un tremplin pour une carrière européenne », *Sociologie du travail*, vol. 50, n°2, 2008, p. 169-183.

<sup>60</sup> Au sens de Pierre Bourdieu, *Le sens pratique*, Paris, Editions de Minuit, 1984.

<sup>61</sup> Cf. les contributions rassemblées dans Offerlé M. (dir.), *La profession politique XIXème-XXème siècles*, Paris, Belin, 1999.

sont assez peu nombreux) aux expériences syndicales internationales (comme Joseph Daul actuel président du groupe PPE<sup>62</sup>) en passant par les postes politiques assurant leur détenteurs d'une fréquentation des univers européens, tels que ministre des affaires européennes (Lamassoure), ministre des affaires étrangères (Geremek) ou encore collaborateurs au sein d'une organisation internationale ou européenne (Batzeli, Beglitis). Toutes ces expériences confèrent aux députés qui peuvent s'en prévaloir diverses ressources directement mobilisables au sein des différents sous-espaces européens au sein desquels ils interagissent : réseaux amicaux ou informationnels propres à un secteur donné, marqueurs symboliques particulièrement efficient dans un tel espace, etc.

Les capitaux politiques acquis sur diverses scènes politiques sont aussi à prendre en considération, ne serait-ce que parce qu'un poste de parlementaire confère tout un ensemble de compétences valorisables dans une autre assemblée : sur les scènes nationales (quatre sur dix ont précédemment exercé un mandat national (parlement (36%) et/ou membre de gouvernement (16%)), infranationales (un sur quatre exercent ou ont exercé un mandat de conseiller régional ou général), associatives ou syndicales –, voire dans les coulisses du pouvoir (plus d'un quart des élus ont été collaborateurs politiques au sein d'un cabinet ministériel ou équivalent, voire en tant qu'assistant parlementaire). Les capitaux politiques conférés par ces différentes positions ne sont pas non plus sans effet, bien entendu, sur les délégations nationales internes aux groupes, lesquelles constituent d'une certaine façon les structures « primaires » des élus au sein des Assemblées, le premier réseau sur lequel ils peuvent et doivent s'appuyer. Dans une certaine mesure, les hiérarchies héritées du national (qu'il s'agisse du champ politique dans son ensemble ou de l'espace partisan) se reproduisent au sein de ces délégations et, par leur entremise, au sein de l'assemblée dans son ensemble.

Il n'en demeure pas moins que, dans tous les cas, la maîtrise des savoir-faire et savoir-être, eux-mêmes indispensables à l'acquisition des ressources spécifiques à l'espace (à la base du « charisme d'institution ») repose sur un apprentissage sur le tas ainsi que sur des processus de socialisation qui supposent le temps long d'un investissement et d'une présence en interne. En ce sens, les variables de *background* scolaire et politique ne sont jamais statistiquement significatives avec le nombre d'interventions en plénière et le nombre de rapports parlementaires administrés (entre juin 2004 et juillet 2007), au contraire du nombre de mandats au PE et de l'exercice d'une position de leadership. Alors que la moyenne des interventions en plénière est de 43,8 par député, elle s'élève à 36,6 avec un mandat, 50,9 avec deux ou trois mandats, 63,9 avec au moins quatre mandats, 95,4 avec six mandats. De même, le nombre moyen de rapports par député qui passe de 1,2 avec un mandat, 2,5 avec deux ou trois mandats, 3,0 avec quatre mandats et plus. Ceux qui occupent une position de direction ont eu la responsabilité de 2,9 rapports en moyenne contre 1,4 en moyenne pour ceux qui n'en exercent aucune (1,8 rapports en moyenne sur l'ensemble).

Une régression multiple sur le nombre de rapports parlementaires confirme le poids de l'ancienneté dans l'assemblée et de l'occupation d'une position de direction (tableau ci-dessous). La prise de rapport parlementaire est davantage déterminée par l'ancienneté (avoir

---

<sup>62</sup> Les positions qu'il occupe dans les organisations relatives à un secteur économique très largement européenisé (l'agriculture) le conduisent à occuper des responsabilités parallèles dans le cadre des organisations agricoles européennes. En 1980, il entre au Conseil économique et social européen. Il est par la suite associé à la gestion des aspects européens et internationaux du secteur de viande bovine. Du fait de ses responsabilités dans la filière viande, au niveau national comme au niveau européen, il est aussi directement associé à la gestion de ce qui a été surnommé « la crise de la vache folle ». C'est cette expérience en particulier qui lui vaut d'entretenir des contacts approfondis aussi bien avec le monde politique français que les instances européennes et celles de pays voisins. Il explique ainsi avoir entretenu, par le biais de ces différentes activités « *des liens d'amitié et de confiance* » avec Jacques Chirac, Alain Juppé et Philippe Vasseur, ministre de l'Agriculture jusqu'en 1997, mais aussi avec un certain nombre de hauts fonctionnaires, de commissaires, de parlementaires ou d'hommes politiques en postes dans d'autres pays.

exercé plus d'un mandat) et plus encore par l'investissement au sein de l'assemblée (exercer une position de direction : présidence ou vice-présidence de commission ou de groupe, membre du bureau), que par le capital politique accumulé au niveau national et le fait d'être issu d'un des pays entrés lors de l'élargissement de 2004.

**Tableau 11 : Modèle de régression multiple sur la prise de rapport parlementaire des eurodéputés de la 6<sup>ème</sup> législature**

	Coefficient estimé <i>Erreur standard</i>	P
<b>Intercept</b>	0,8780 <i>0,3169</i>	0,0058
<b>Nombre de mandats au PE</b> (1 mandat ; >1 mandat)	0,9657 <i>0,3110</i>	0,0020
<b>Position de direction</b> (oui ; non)	1,0719 <i>0,3117</i>	0,0006
<b>Avoir exercé un mandat national</b> <b>(parlement national, membre</b> <b>gouvernement)</b> (oui ; non)	-0,0598 <i>0,2735</i>	0,8270 (NS)
<b>Nationalité</b> (« Quinze » ; Pays de l'élargissement de 2004)	0,2709 <i>0,3557</i>	0,4465 (NS)
<b>F</b>	10,49	<0,0001
<b>Nombre d'observations</b>	672	

**Lecture :** Il s'agit d'un modèle de régression multiple estimé par la méthode des moindres carrés ordinaires. La variable que l'on cherche à expliquer est « le nombre de rapport parlementaire » (variable continue). Dans le modèle, ont été insérées 4 variables explicatives, qui sont des variables qualitatives introduites dans le modèle à l'aide de dummies (variables dichotomiques) : nombre de mandats au Parlement européen, position de direction, exercice d'un mandat national, nationalité. La valeur du F Fisher indique que le modèle est globalement significatif. Au niveau individuel, les tests de Student indiquent que seuls le nombre de mandats au PE et l'exercice d'une position de direction influencent significativement et positivement le nombre de rapports parlementaires.

L'obtention et l'administration d'un rapport parlementaire sont souvent vécues comme une sorte de rite de passage ou de rite d'institution. Sous le regard et le contrôle des pairs, il suppose la mobilisation de l'ensemble de savoirs spécialisés nécessaires à la tenue de rôles et par conséquent d'en « faire la preuve ». De même, le temps est indispensable à la conversion des ressources possédées antérieurement, notamment celles qui découlent de la possession de capital politique national. Il est indissociable du détour par la technique communautaire et parlementaire (le règlement, le vocabulaire, la manière de présenter les choses et d'écrire, les amendements juridiquement recevables), l'expertise sectorielle (les contacts avec les agents des groupes d'intérêt susceptibles d'apporter leur expertise), la compréhension des équilibres politiques et nationaux internes, les jeux de négociations croisées, la connaissance des acteurs du PE, que ce soit les députés, ceux qui comptent au sein de l'assemblée et, plus précisément, de leur commission (président, coordinateur), mais aussi les administrateurs du groupe politique, les fonctionnaires.

Il reste que l'accumulation des ressources spécifiques aux espaces européens n'est pas qu'un processus individuel et personnel, il est aussi fondamentalement *collectif*, ce qui est un élément essentiel à la compréhension de l'importance prise par les ressources et carrières européanisés dans les modes de structuration interne. Le capital symbolique spécifique à

l'institution parlementaire est en effet transmissible et reproductible au-delà des seuls individus. Les groupes politiques en sont parmi les premiers détenteurs. S'ils ne bénéficient pas des leviers dont disposent les partis politiques dans les assemblées nationales pour imposer leur autorité aux membres (telle que la possibilité d'octroyer l'investiture à une élection), l'autonomisation de l'espace et la complexité croissante des activités politiques européennes ont en revanche accru leur position de « banquiers en créances européennes » pour reprendre les analogies introduites par la notion de capital politique. Cette réalité n'est alors pas sans influence sur la capacité constamment renforcée des principaux groupes à accroître la discipline de vote en leur sein et dont plusieurs auteurs ont noté le remarquable niveau et qui, dans un tel contexte, n'a rien du paradoxe parfois souligné<sup>63</sup>. Les groupes disposent de tout un ensemble de ressources typiquement européennes qu'ils délèguent en permanence à des membres qui ne peuvent eux-mêmes s'en passer, *ressources que les groupes peuvent conserver par-delà les rotations individuelles ou l'instabilité structurelle de l'institution*. En recevant délégation pour s'exprimer au nom du groupe (comme coordinateurs, rapporteurs par exemple), les élus en deviennent les dépositaires (temporaires). Ces ressources se déclinent à plusieurs niveaux : elles sont symboliques (le droit de parler au nom d'un collectif constitué), techniques, diplomatiques ou encore relationnelles. Il ne faut pas non plus négliger le fait que cela n'est bien qu'en tant que membre d'un groupe ayant formellement reçu sa délégation que les élus accèdent aux positions de pouvoirs internes à l'institution (qu'il s'agisse du bureau du PE, du bureau des commissions ou des délégations). Dès lors, *la prime aux élus fortement investis* dans l'assemblée et ayant cumulé plusieurs mandats apparaît parfaitement logique dans un jeu dont les groupes sont le centre.

Mais les groupes politiques ne sont pas les seuls détenteurs collectifs de ces ressources proprement européennes. Certaines nationalités ou délégations nationales au sein des groupes en sont elles-mêmes dépositaires, ce dont peuvent profiter leurs membres et au-delà ceux qui en recherchent leur soutien. C'est le cas en particulier des Allemands (libéraux, chrétiens démocrates, sociaux-démocrates ou verts) ou encore des Britanniques et plus particulièrement encore des Travaillistes. Aussi, et le paradoxe n'est à nouveau qu'apparent, la nationalité (mais elle ne fait sens ici qu'en tant qu'imaginaire collectif) peut-elle fonctionner comme un marqueur symbolique à dimension européenne, dans le sens où elle peut apparaître comme un marqueur de compétences ou d'incompétences à l'Europe, comme un marqueur de sérieux ou de dilettantisme et pour tout dire de bonne ou moins bonne « européanité ».

### **Autonomisation de l'espace et redéfinition des rapports au national**

L'autonomisation de l'espace parlementaire européen et la professionnalisation des investissements politiques se traduisent ainsi par une redéfinition des rapports que « l'europpéen » entretient avec le « national ». Etre Rachida Dati ne suffit pas, ou plus, pour peser dans l'assemblée ou ses structures internes, si cette qualité ne se double pas d'un crédit plus spécifiquement européen et parlementaire dont l'acquisition dépend du facteur temps et d'une présence effective dans l'institution. Si le fait d'être un ancien ministre peut avoir un effet potentiel de « multiplicateur de puissance », c'est avant tout le volume des ressources propres détenues – objectivées et constamment actualisées par la réputation, les positions occupées, les compétences détenues, les savoir-faire et savoir-être mobilisés – qui fait la différence<sup>64</sup>. C'est aussi parce que certains postes politiques nationaux facilitent l'acquisition

---

<sup>63</sup> Hix (S.), Noury (A.), Roland (G.), "Power to parties: Competition and Cohesion in the European Parliament, 1979-2001", *British Journal of Political Science*, vol. 34, n°4, 2005, p. 209-234.

<sup>64</sup> Un exemple récent montre comment la concurrence pour l'attribution d'un rapport important entre Rachida Dati, ancienne ministre nouvellement élu et Jean-Paul Gauzès (UMP), aux ressources politiques et nationales *a priori* moindres mais bénéficiant d'une plus forte légitimité interne, s'est soldé par la « victoire » du

de ces ressources européennes qu'ils peuvent éventuellement conférer une plus-value déterminante au sein du PE.

Même si la distribution de l'influence politique dans l'assemblée continue de dépendre, en partie, de facteurs exogènes (comme la nationalité des acteurs) et de hiérarchies héritées des espaces politiques nationaux (un ancien ministre ou, dans le cas français, un conseiller régional n'ayant, *a priori*, pas les mêmes chances d'accéder à certains postes)<sup>65</sup>, la nationalité et les ressources politiques nationales ne fonctionnent pas comme des données rigides, génératrices de conséquences prévisibles. Elles fonctionnent plutôt comme des ressources (ou des contraintes) dont la validité ou les formes dépendent des structures propres de l'espace institutionnel. Si la nationalité des acteurs est loin d'être insignifiante et constitue l'un des facteurs essentiels des stratégies individuelles ou collectives (ne serait-ce que parce que les postes continuent d'être distribués selon une logique d'équilibre des représentations nationales), elle a pourtant un poids et des significations variables en fonction des contextes et des configurations de jeu existantes. On ne peut donc en comprendre les effets en dehors de la prise en compte du facteur européen qui structure *prioritairement* l'espace interne. Les marqueurs nationaux sont ainsi en permanence redéfinis dans leurs significations et ses effets.

De fait, nous avons déjà évoqué le fait que la nationalité des élus ne renvoie pas seulement à des formes identitaires ou à des formes objectivées de dépendance au national, mais encore à des marqueurs proprement européens, effectifs dans les jeux internes aux commissions, aux groupes politiques ou à l'assemblée dans son ensemble<sup>66</sup>. Le fait d'être allemand, quelque soit le groupe politique d'appartenance, fait bénéficier à un acteur d'un *a priori* de compétence à l'Europe et de professionnalisme dans l'exercice du mandat européen. Si les Conservateurs britanniques font aussi l'objet d'*a priori* positifs quant à leur présence, à leur degré d'implication et au sérieux de leur travail, ils sont en revanche associés à des *a priori* négatifs quant à leur européanité : ils sont avant tout considérés comme des élus eurosceptiques, et/ou de simples défenseurs des intérêts de leur pays<sup>67</sup>. Inversement, d'autres collectifs font l'objet d'*a priori* directement négatifs quant à leur degré d'implication dans le travail parlementaire et pâtissent d'entrée d'un déficit de ressources symboliques qu'il leur faut combler : ils devront alors « faire leur preuve » pour renverser l'*a priori*. En ce sens, les Français comme les Italiens ont longtemps été considérés comme des députés abstentionnistes ou dilettantes et plus généralement comme des acteurs qui n'accordaient pas à l'Europe l'intérêt et l'importance qu'elle méritait. Produits de l'histoire de l'institution et d'une sédimentation des représentations, ces *a priori* restent bien entendu des construits sociaux ambivalents et mouvants, qui évoluent dans le temps en fonction des configurations et des transformations des espaces européens et nationaux.

\* \* \*

\*

---

second sur la première, semble-t-il à sa grande frustration. Cf. *Le Figaro*, « Rachida Dati fait des siennes au Parlement européen », 18 septembre 2009.

<sup>65</sup> Conformément à la loi d'Hondt, la distribution des positions de pouvoir est notamment fonction du poids numérique des délégations nationales au sein des groupes, les grandes délégations au sein des principaux groupes étant de fait, et en principe, favorisées.

<sup>66</sup> Sur des situations similaires à la Commission, cf. Georgakakis D., Lassalle M. de, art. cit.

<sup>67</sup> Ce que leur scission récente avec le PPE risque d'accroître. Le secrétaire d'Etat français aux affaires européennes, Pierre Lellouche ne soulignait-il pas récemment que les conservateurs britanniques étaient en train de « castrer l'influence britannique en Europe » ? "Au Parlement européen, l'isolement du groupe des conservateurs fait que leur influence est infiniment moins grande aujourd'hui que dans le passé", Reuters, 5 novembre 2009.

La question qui fait le titre de cette contribution se veut ainsi comme une boutade, dans le sens où elle oppose deux éléments (l'Europe et la nationalité) qui se présentent en réalité comme deux des traits structurels de l'espace institutionnel, désignant en fin de compte moins une alternative qu'une tension à la base même de son existence et de ses modes d'institutionnalisation. Notre contribution a tenté de montrer que le PE, à l'image de l'espace politique dans lequel il s'inscrit, doit être appréhendé sur la base d'une double logique – nationale et européenne –, elle-même héritée d'une histoire structurale singulière et contradictoire<sup>68</sup>. Si les logiques nationales expriment les dépendances inhérentes à une institution à la fois parlementaire et européenne, chapeautant une « communauté inachevée »<sup>69</sup> et fortement segmentée (en terme de sélection du personnel politique et de perception des ensembles sociaux représentés), les logiques européennes désignent quant à elles l'émergence d'un espace partiellement autonome structuré par des dynamiques propres et des intérêts spécifiques, pris en charge et dirigé par des professionnels spécialisés dans sa gestion, détenteurs des savoirs, savoir-faire et du crédit collectif nécessaires pour y exercer un contrôle durable. Autant d'éléments qui en assurent la fermeture relative. Si le Parlement est bien composé de 27 nationalités différentes au sens où ses membres demeurent fortement marqués par les espaces nationaux au sein desquels ils sont sélectionnés, ses logiques internes de fonctionnement et de structuration n'en produisent pas moins des effets qui pèsent en retour sur ses membres, les contraignant à diverses formes de « redimensionnement » à l'Europe de leurs pratiques et représentations et en faisant, quoique à des degrés divers, autant « d'Européens ».

---

<sup>68</sup> La construction européenne s'apparentant à « un processus de construction d'une forme politique qui suit une pente pour partie analogue à la construction de l'Etat (spécialisation et professionnalisation des agents, autonomisation d'un ordre institutionnel, appropriation de ressources et de compétences diverses) mais qui, historiquement, a échoué à revendiquer avec succès le monopole de la violence physique légitime. Il en découle un processus singulier qui se donne à voir dans la construction d'un espace institutionnel double marqué à la fois par le poids de structures étatiques et des dynamiques communautaires. », Georgakakis D., « Sociologie politiques des institutions européennes », *Politique européenne*, n°14, automne 2004, p. 130-131.

<sup>69</sup> Stephano Bartolini par exemple évoque la question de l'absence de frontières stables pour l'Union européenne comme élément déterminant des obstacles à l'émergence d'une communauté politique européenne : « La structure des clivages nationaux et la question de l'intégration dans l'Union européenne », *Politique européenne*, n°4, printemps 2001, p. 15-45.